



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPIR



PLUI PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HAUT VALLESPIR

RAPPORT DE PRÉSENTATION
CAHIER 3 DIAGNOSTIC PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Version provisoire / Janvier 2024



AURCA
AGENCE D'URBANISME CATALANE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
L'ORGANISATION DES PAYSAGES	6
1 Une charpente paysagère de vallée.....	7
2 ...organisée autour de quatre unités paysagères.....	9
2.1 La haute vallée du Tech de la source au Pas du Loup.....	10
2.2 La haute vallée du Pas du Loup à Amélie-les-Bains-Palalda	12
2.3 Le flanc Sud du Canigó.....	14
2.4 Les balcons Sud du Canigó.....	16
3 Des paysages qui évoluent	18
LES ENSEMBLES ET MOTIFS PAYSAGERS D'INTÉRÊT	23
1 Les éléments bâtis et les formes urbaines remarquables.....	23
1.1 L'origine des villages du Haut Vallespir.....	23
1.2 Les formes urbaines et silhouettes caractéristiques	26
1.3 Des éléments bâtis « repères » dans le paysage.....	29
2 Les points de vue et belvédères.....	31
3 Sommets, pics et crêtes : des reliefs marquants.....	33
4 L'écrin forestier : les pentes boisées	34
5 Les espaces ouverts : des paysages précieux.....	35
6 Les paysages de l'eau.....	36
6.1 Les cours d'eau support de variations paysagères.....	36
6.2 L'eau dans les villages, des ouvrages d'art qui magnifient et jalonnent l'espace public.....	37
7 Les motifs de paysage transfrontalier.....	38
LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES DU BÂTI TRADITIONNEL	41
1 Les matériaux et techniques de construction du bâti traditionnel.....	43
2 Vers une rénovation qualitative et contemporaine.....	47
LE PATRIMOINE LIÉ AUX ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET THERMALES	49
1 Le patrimoine architectural lié au thermalisme	49
2 Le patrimoine architectural lié à l'industrie textile.....	54
3 Le patrimoine lié à l'extraction et la transformation des minerais.....	56
4 Le patrimoine lié à la voie ferrée et au tramway.....	60

LE PATRIMOINE RECONNU ET PROTÉGÉ.....	63
1 Les sites classés et inscrits	65
2 Le Canigó labellisé Grand site de France	66
3 Les monuments historiques	67
4 Les sites patrimoniaux remarquables	70
5 Le Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier Les vallées catalanes du Tech et du Ter.....	70
6 Le patrimoine géologique.....	72
7 Le patrimoine archéologique.....	73
8 Le patrimoine non protégé mais identifié pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural.....	75
CONCLUSION.....	78

INTRODUCTION

Le présent document fait partie intégrante du diagnostic territorial du PLU intercommunal. Il complète l'analyse de l'état initial de l'environnement (cf. cahier 2 du rapport de présentation) sur les sujets du paysage et du patrimoine bâti. Au regard de la prégnance des enjeux relatifs à ces thématiques sur le territoire, elles font ici l'objet d'une approche spécifique.

Ce cahier aborde le paysage modifié par l'Homme au cours de l'histoire et propose une analyse de l'évolution des espaces naturels et bâtis. Le paysage, tant bâti que naturel, est appréhendé en tant qu'objet mais aussi en tant que patrimoine identitaire, à travers différentes approches complémentaires : visuelle (forme, couleur, matière...), historique et sensible.

La reconnaissance et l'appropriation par les habitants du caractère identitaire et patrimonial du paysage bâti et naturel permettent d'alimenter une culture commune et de façonner le territoire de manière harmonieuse. Le paysage fait ainsi partie de la vie et de l'évolution d'un territoire, de manière transversale, participant aux projets urbains, économiques, touristiques, culturels...

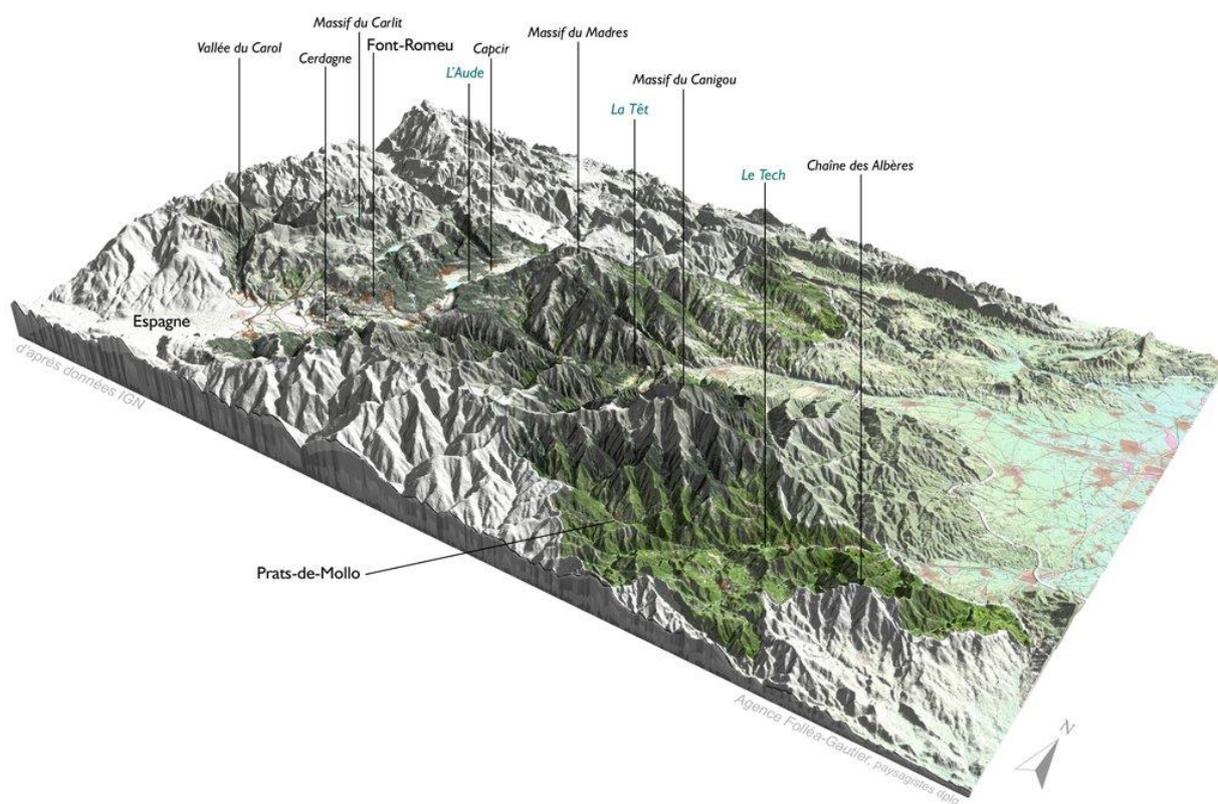
Le patrimoine bâti et paysager doit être intégré dans les projets de territoire, de la plus petite échelle (permis de construire...) à la plus vaste (PLU, SCOT, schémas régionaux...). Depuis plusieurs années, différentes lois ont renforcé la place du paysage et du patrimoine dans les politiques d'aménagement du territoire : la loi Paysage, la loi ALUR, la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi CAP...

L'ORGANISATION DES PAYSAGES

À l'échelle des Pyrénées-Orientales, le territoire fait partie de l'ensemble paysager « montagnard ». Il compte quelques hauts massifs dont les altitudes dépassent largement les 2 000 mètres et il est dominé par le massif du Canigó qui s'élève brusquement au-dessus de la plaine du Roussillon.

Ce massif dessine une longue échine qui s'allonge d'Est en Ouest, adossée à la frontière avec l'Espagne et surplombant le territoire communautaire. Les gneiss, roches métamorphiques de l'Ère Primaire, constituent la base du massif du Canigó. Les micaschistes et granites sont aussi très présents et se mêlent aux filons de marbres blancs que l'on retrouve notamment près de Batère.

Le fleuve Tech s'écoule dans un grand fossé d'effondrement créé par une faille orientée Sud-Ouest/Nord-Est formant une vallée étroite de 30 km entre La Preste et Céret. Il met en scène le Canigó en dessinant le premier plan et en donnant un recul nécessaire pour admirer cette majestueuse toile de fond qui contraste avec les paysages habités et cultivés de la plaine.



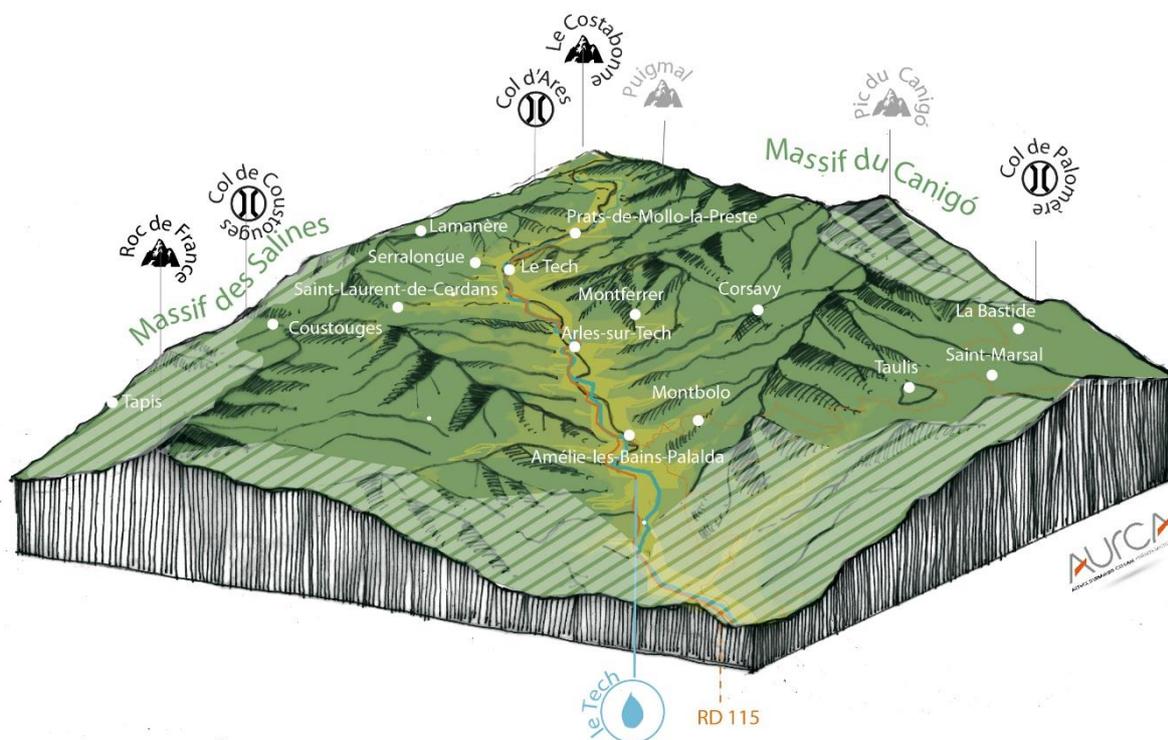
Bloc diagramme des Pyrénées-Orientales (source : Atlas des paysages du Languedoc Roussillon, DREAL).

1 Une charpente paysagère de vallée...

Au Sud du massif du Canigó, ce territoire frontalier s'ordonne autour de la vallée du Tech qui relie les hauts sommets pyrénéens à la plaine du Roussillon. Le relief est entaillé par des vallées et gorges profondes, dont les emblématiques gorges de la Fou. Le Tech présente le bassin versant le plus méridional de la France continentale. Face au massif du Canigó qui forme un pic bien identifiable sur la toile de fond montagneuse (hors territoire communautaire), se dresse le massif des Salines qui dessine la frontière avec la Catalogne Sud dans le prolongement des Albères.

Les versants montagnards sont les plus préservés en opposition au paysage plus habité du fond de vallée dont l'axe majeur demeure la route départementale 115 qui relie Le Boulou au col d'Ares en longeant le Tech. Elle constitue un axe de communication vers l'Espagne (Camprodon) moins emprunté et plus calme que les passages du col du Perthus ou de la Cerdagne. Certains villages, dont les principaux bourgs du territoire, se sont implantés le long de cette voie sur les berges du fleuve : Amélie-les-Bains-Palalda, Arles-sur-Tech, Le Tech et Prats-de-Mollo-La-Preste. Plusieurs villages sont par ailleurs implantés sur les pentes au plus près des anciennes mines et des pâturages : sur le versant Nord du massif des Salines : Saint-Laurent-de-Cerdans, Serralongue, Coustouges, Lamanère, sur le bas des pentes du Canigó : Montferrer, Corsavy et Montbolo, mais aussi La Bastide, Saint-Marsal et Taulis à l'influence des Aspres.

Épine dorsale du territoire, le Tech est alimenté par de nombreux affluents formant des vallées secondaires étroites, aux versants parfois abrupts et aux fonds exigus, présentant des paysages plus fermés avec des taillis denses de feuillus. La vallée du Tech dessine ainsi un entonnoir étroit et escarpé à l'amont et plus ouvert à l'aval. Le Pas du Loup (en limite communale d'Arles-sur-Tech et Montferrer) forme un pincement dans la vallée et marque le passage entre les deux unités paysagères de la vallée (cf. chapitre suivant).



Bloc diagramme du Haut Vallespir : le territoire montagnard organisé autour du Tech.

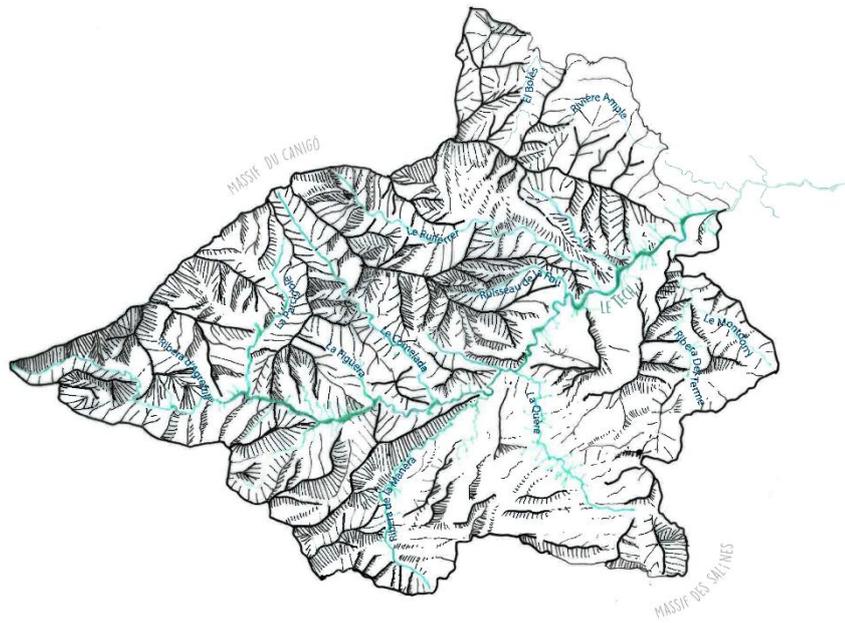
La charpente paysagère

- ligne de crête et pente
- limite EPCI
- cours d'eau principal
- cours d'eau secondaire

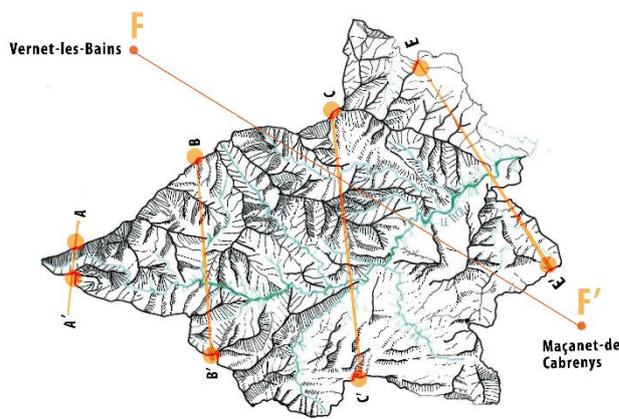


0 2,5 5 km

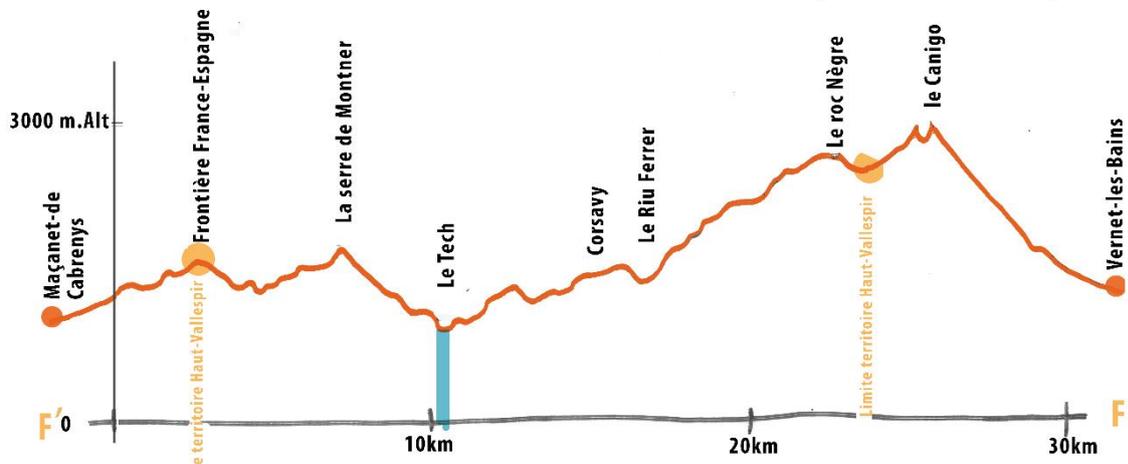
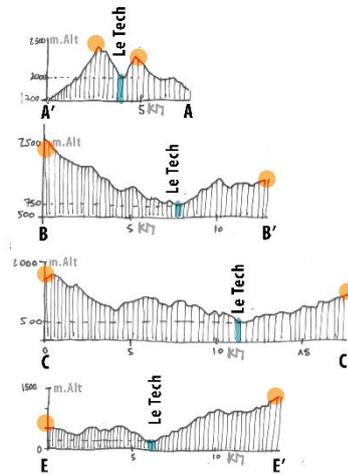
AURCA/2023 - Tous droits réservés.



Sources : AURCA, Agence de l'eau



● Limite territoire du Haut-Vallespir représenté sur les coupes



Profils topographiques sur le Haut Vallespir (source : AURCA).



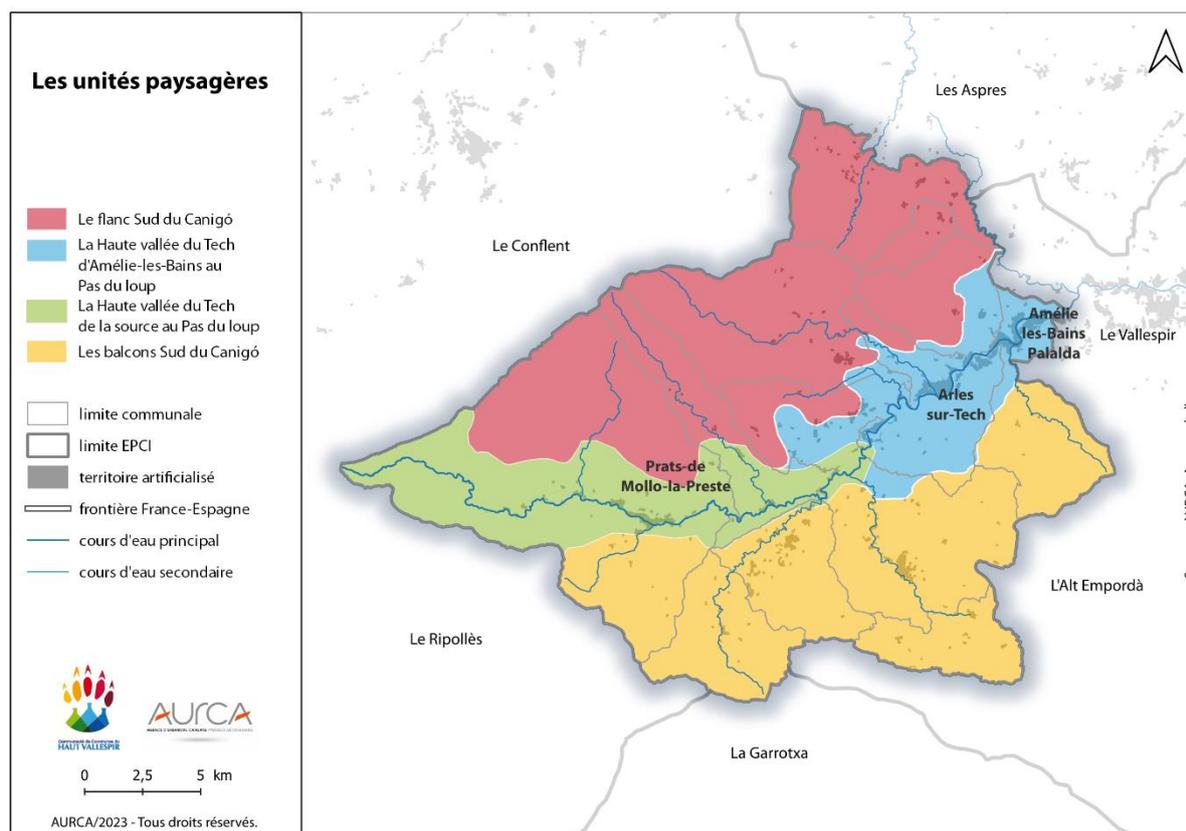
2 ...organisée autour de quatre unités paysagères

La délimitation des unités paysagères s'émanche ici des délimitations de l'atlas des paysages de la DREAL Occitanie pour une analyse plus fine à l'échelle du territoire communautaire. Cette analyse est alimentée par les travaux du Pays Pyrénées Méditerranée et du syndicat mixte Canigó Grand Site dans le cadre du Plan de paysage.

Les unités décrites dans ce cahier présentent une portion d'espaces constituant un ensemble relativement homogène sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace, de la couverture végétale ou de l'occupation humaine. Sur la base de ces critères, le territoire de la communauté de communes du Haut Vallespir s'étend sur quatre unités paysagères (deux de vallée et deux de versant) dont les limites peuvent être franches (pincement du relief) ou plus floues (gradient altitudinal).

Les quatre unités paysagères sont :

- « Le flanc Sud du Canigó » au Nord, en rive gauche du Tech ;
- « Les balcons Sud du Canigó » dessinant l'unité paysagère la plus méridionale du territoire ;
- « La Haute vallée du Tech de la source au Pas du loup » sur la partie amont de la vallée ;
- « La Haute vallée du Tech du Pas du loup à Amélie-les-Bains-Palalda » sur la partie aval de la vallée.



2.1 La haute vallée du Tech de la source au Pas du Loup



A

Communes concernées	Altitude minimale	Altitude maximale
Prats-de-Mollo-la-Preste	575 m	2 693 m
Le Tech	420 m	2 731 m
Montferrer	308 m	1 608 m
Saint-Laurent-de-Cerdans	382 m	1 305 m

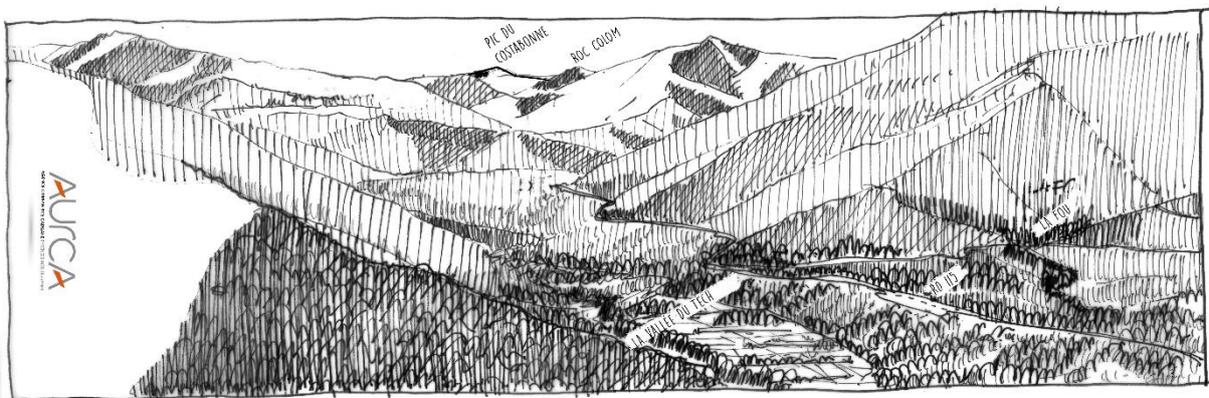
Cette unité de vallée accueille la source du Tech aux pieds du Costabonne et du roc Colomb, nichée entre les versants Sud du Canigó et les versants Nord du massif des Salines. L'unité est marquée par la remarquable cité de Prats-de-Mollo bâtie sur les rives du Tech qu'elle surplombe. Le Fort Lagarde participe au contraste entre nature et architecture perceptible malgré l'étalement urbain le long de la route départementale.

Les paysages de la haute vallée du Tech, de la source au Pas du Loup, se caractérisent par la présence de hauts sommets et crêtes remarquables tels que l'Esquerde de Rotja, dont les flancs présentent de larges paysages de landes. La vallée devient plus étroite et boisée sur ses parties basses. Elle est ponctuée de quelques sites bâtis tel que La Preste et elle est rythmée par les confluences des affluents du Tech :

- La confluence de la Figuère au lieu-dit de l'Avellanosa, suivie d'un défilé très fermé mais rythmé par des sites de confluence à mettre en lumière.
- La confluence de la Coumelade.
- La confluence de la rivière de Lamanère.
- La confluence de la Fou.

Principaux enjeux paysagers :

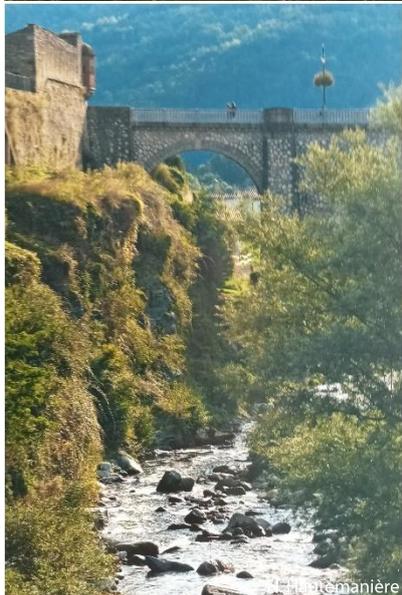
- Le maintien des activités et des structures paysagères agricoles et pastorales.
- La préservation et la valorisation des points de confluence des affluents du Tech depuis la RD115.
- La préservation de qualité paysagère des entrées de ville de Prats-de-Mollo-la-Preste.



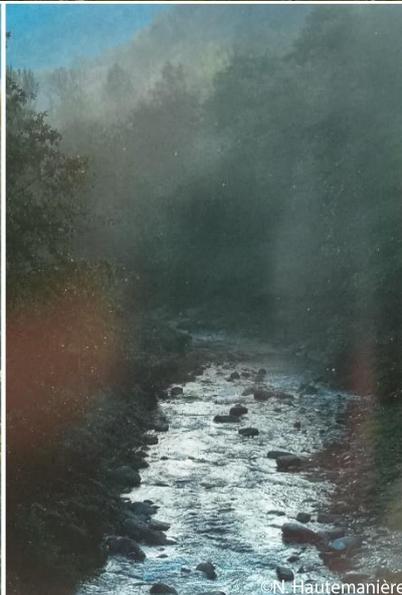
Le pic du Costabonne et le Roc Colomb comme ligne de mire en amont de la vallée du Tech.



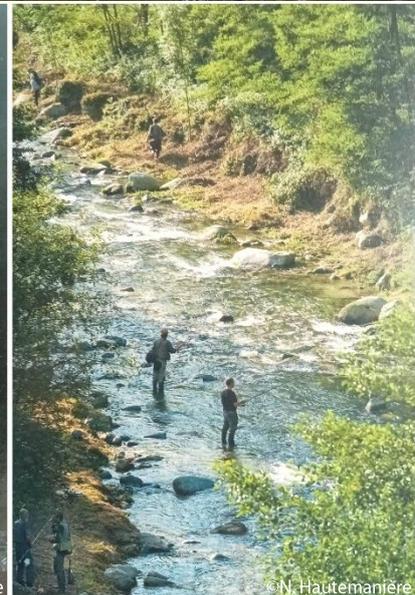
©P. López Brosa



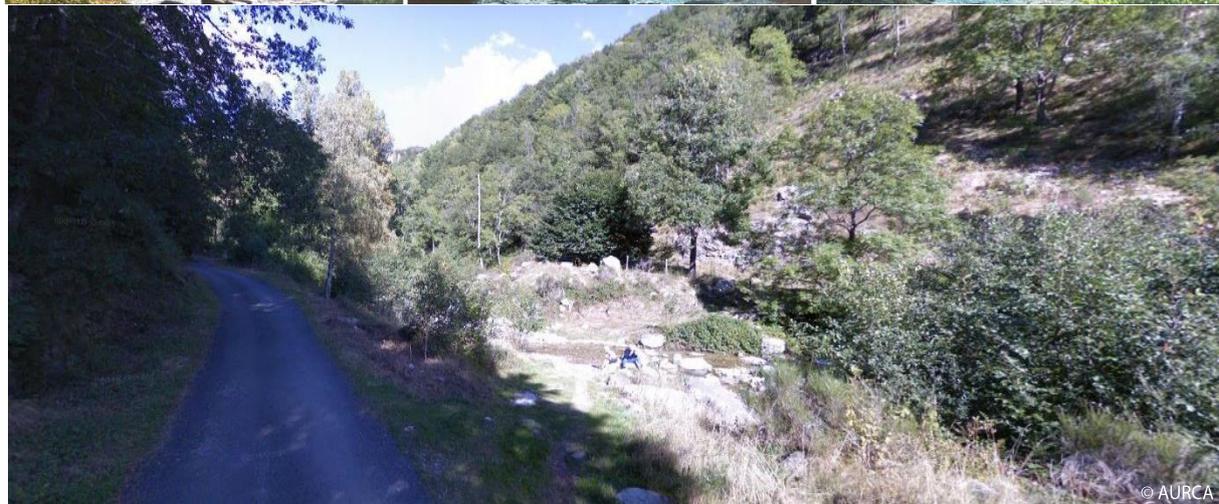
©N. Hautemanière



©N. Hautemanière



©N. Hautemanière



©AURCA

De haut en bas : La source du Tech au Roc Colom depuis le pic Costabonne ; Triptyque de photos du Tech ; La RD 115a suivant le fond de la Vallée à La Preste.

2.2 La haute vallée du Pas du Loup à Amélie-les-Bains-Palalda



Communes concernées	Altitude minimale	Altitude maximale
Amélie-les-Bains-Palalda	170 m	1 424 m
Montbolo	240 m	1 323 m
Arles-sur-Tech	260 m	1 477 m
Corsavy	345 m	2 721 m
Montferrer	308 m	1 608 m

Entre le lieu-dit du Pas du Loup (Arles-sur-Tech) et Amélie-les-Bains-Palalda, la vallée prend de l'ampleur, annonçant une seconde séquence paysagère marquée par une plus forte urbanisation avec notamment les urbanisations d'Arles-sur-Tech, Amélie-les-Bains et Palalda. Cet intervalle accueille l'entrée des gorges de la Fou s'étirant dans le massif du Canigó sur 1,7 kilomètre et abrite un patrimoine naturel remarquable, de gigantesques falaises saignées de rouge façonnées par le travail de l'eau durant des millénaires, mais aussi l'accès au site de Maria Valente (grotte, cascade, oratoire, puits à glace). Après la confluence avec la Quera (à proximité de l'embranchement de la RD 3), se succèdent cinq méandres dont les terrasses alluvionnaires sont par endroits pâturées.

Principaux enjeux paysagers :

- La valorisation des bords du Tech, par la mise en valeur et/ou création d'espaces publics sur les berges du Tech en zone urbaine, la mise en scène du paysage « sauvage » de jardin d'eau en ville.
- La qualification de l'entrée de territoire depuis la RD 115.
- La mise en valeur des sites naturels remarquables (gorges, cascades...) depuis le fond de vallée.
- L'identification et la préservation des structures paysagères urbaines (alignement d'arbres, arbre remarquable, parcelles jardinées le long des ruisseaux en milieu urbain...).
- La limitation de l'urbanisation linéaire le long de la RD 115, afin de préserver les coupures urbaines support d'ouvertures paysagères.
- Le maintien des perspectives visuelles depuis le fond de vallée vers les motifs paysagers d'intérêt (sommets, crêtes, silhouettes bâties...).
- La qualification des entrées de ville, avec la préservation des structures paysagères en présence, la requalification des abords de la route, l'enfouissement des réseaux aériens...



Écrin boisé et arrières plans montagnards de la haute vallée du Tech autour d'Amélie-les-Bains-Palalda.



©AURCA



©AURCA



©CC Haut-Vallespir

De haut en bas ; Amélie-les-Bains bâtie sur les méandres du Tech ; Arles-sur-Tech vue des hauteurs marquant la fin de l'unité paysagère ; Les gorges de la Fou.

2.3 Le flanc Sud du Canigó



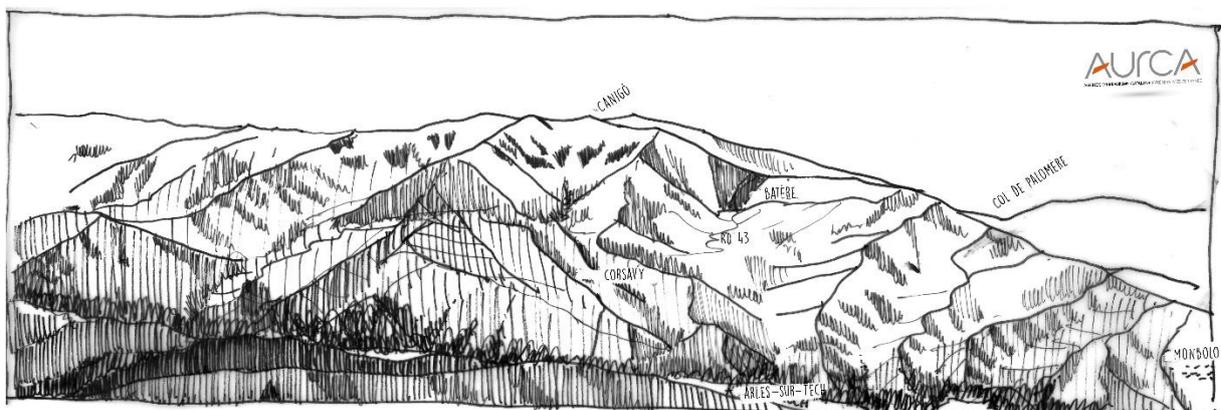
Communes concernées	Altitude minimale	Altitude maximale
La Bastide	545 m	1 780 m
Taulis	340 m	1 360 m
Montbolo	240 m	1 323 m
Saint-Marsal	260 m	1 477 m
Corsavy	345 m	2 731 m
Prats-de-Mollo-la-Preste	575 m	2 693 m
Le Tech	420 m	2 721 m

L'unité paysagère du flanc Sud du Canigó comprend les pentes méridionales de ce relief emblématique et spectaculaire des Pyrénées-Orientales, dont les roches massives aux teintes claires dessinent des crêtes rocheuses tels que les crêtes schisteuses des Sept Hommes et dels Tres Vents et des pics caractéristiques de ces montagnes tels que le pic de la Collada Verda, ou encore le puig de l'Estelle.

Cette unité est essentiellement parcourue de pistes et de rares routes en impasse et de cours d'eau creusant de petites vallées étroites : la Parcigoule, la Coumelade, le Graffouill. Empruntées dès l'Antiquité, les voies servaient d'accès aux mines de fer creusées sur les pentes de la montagne. Aujourd'hui, les plus larges servent de voies d'accès et de dessertes. Ces accès sont identifiés comme « portes de sites classés » car situés en aval du site classé du massif du Canigó ; là où s'arrête la route goudronnée pour devenir une piste limitée pour les véhicules motorisés. Dans le Plan de Paysage porté par le syndicat mixte Canigó Grand Site, quatre portes principales méritent une attention particulière en matière d'aménagement et de gestion. Il s'agit du col Les Fourquets à Prats-de-Mollo-la-Preste, le col de la Descarga à Corsavy, le col de La Llau au Tech et du col de Palomère à La Bastide.

Principaux enjeux paysagers :

- La préservation et la valorisation des paysages montagnards et patrimoine notamment minier.
- La prise en compte des enjeux paysagers dans la gestion forestière.
- La préservation des ouvertures paysagères dans le massif.
- La qualité des aménagements et la gestion des portes du site classé.
- L'intégration paysagère des aménagements et des extensions urbaines en entrées des bourgs et villages.



Crêtes rocheuses du massif et ses pentes basses boisées



©Google



©AURCA



© Google



©AURCA

De haut en bas : Landes ligneuses et résineux en arrière plan sur les hauteurs de Prats-de-Mollo-la-Preste depuis le chemin des Conques ; Affleurements rocheux et feuillus aux abords de la RD 74a au Tech ; Pentes boisées des Aspres depuis la RD13 à La Bastide ; Paysage ouvert des patûres à Corsavy.

2.4 Les balcons Sud du Canigó



A

Communes concernées	Altitude minimale	Altitude maximale
Amélie-les-Bains-Palalda	176 m	1 424 m
St-Laurent-de-Cerdans	382 m	1 305 m
Coustouges	411 m	1 120 m
Serralongue	478 m	1 407 m
Lamanère	667 m	1 554 m

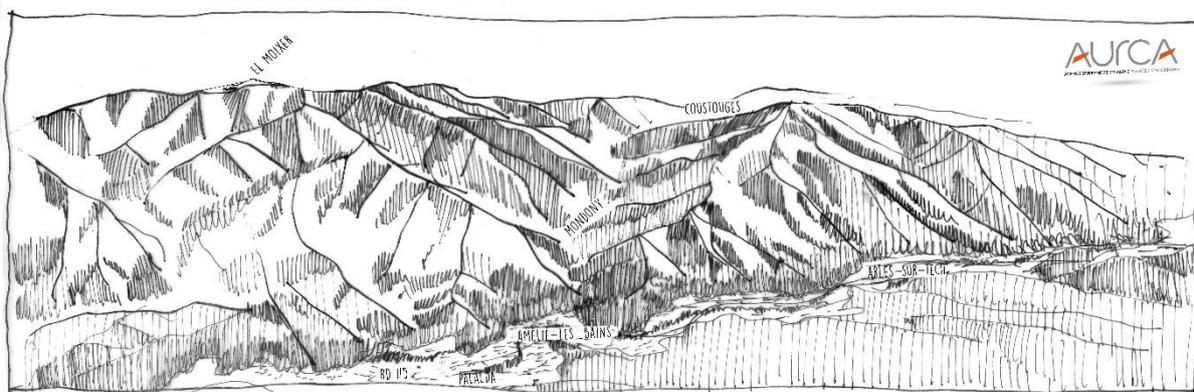
Cette unité est la plus méridionale du territoire. Elle s'organise sur le versant Nord des salines en balcon sur le massif du Canigó. Les paysages fortement marqués par les boisements qui couvrent largement les versants abritent des villages accrochés au massif, sur les replats ou en fond de vallée. Les collines arrondies de Saint-Laurent-de-Cerdans et Serralongue y côtoient les collines striées de Lamanère et Coustouges.

Une des singularités de cette unité est la coloration rouge des sols notamment liée à la présence d'oxyde ou d'hydroxyde de fer, notamment à Lamanère offrant des variations paysagères de grand intérêt.

Nombreux points de vue et belvédères sont orientés vers le Nord donnant sur le massif du Canigó. De manière plus localisée, certains points hauts donnent des vues vers l'Espagne. Le paysage est marqué par son identité et son histoire transfrontalière comme en témoignent les infrastructures routières passant par le col d'Ares et de Coustouges mais aussi les nombreux chemins autrefois empruntés par les habitants de part et d'autre la frontière. Certains sentiers - symboles de la Retirada - ont notamment été des itinéraires privilégiés pour les réfugiés de la guerre civile à l'hiver 1939. Ainsi, au sein de cette unité paysagère singulière, quarante bornes et croix frontières symbolisent et marquent cette limite administrative (cf. chapitre « Les motifs de paysage transfrontalier »).

Principaux enjeux paysagers :

- La préservation des ouvertures paysagères dans le massif notamment les vues remarquables sur les pics emblématiques.
- La valorisation de l'identité et de l'histoire transfrontalière du massif.
- La préservation et la valorisation du paysage et patrimoine notamment minier.
- La prise en compte des enjeux paysagers dans la gestion forestière.



Pentes boisées des Balcons Sud surplombant la vallée habitée.



©AURCA



©AURCA



©AURCA



©AURCA

De haut en bas : Amélie-les-Bains au pied du massif des Salines ; Forêts de résineux à Saint-Laurent-de-Cerdans. Terres « lie-de-vin » affleurant à Lamanère ; Replat pâturé à Serralongue.

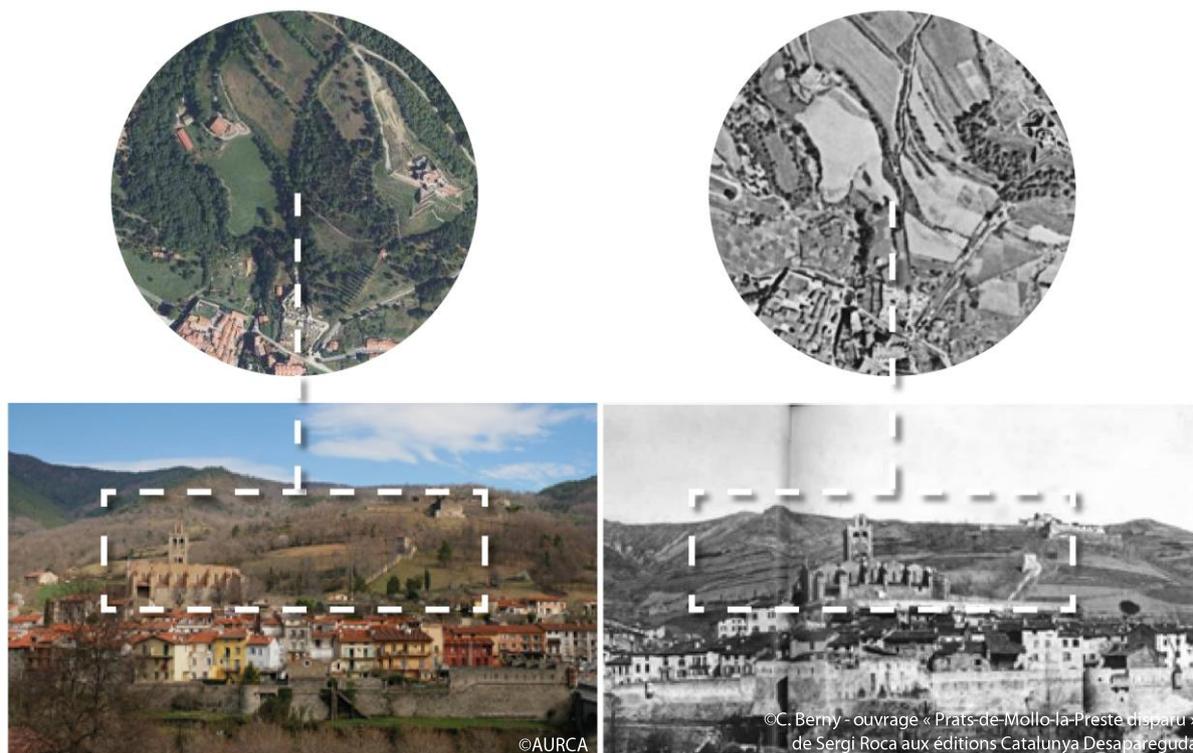
3 Des paysages qui évoluent

La question de la temporalité est centrale pour appréhender les systèmes paysagers, notamment montagnards. Le paysage apparaît comme la résultante des interactions entre des processus naturels et les pratiques humaines, produisant des formes et des objets paysagers (cf. chapitre suivant sur les ensembles et motifs paysagers d'intérêt).

Cette analyse succincte de l'évolution des paysages du Haut Vallespir s'appuie sur des archives photographiques (dont « Remonter le temps » de l'IGN) relativement récentes depuis les « paysages du fer » de la montagne dessinée progressivement au fil des siècles par l'exploitation minière. Historiquement façonnés par les paysans mineurs du Canigó, les paysages d'aujourd'hui gardent les traces d'une activité métallurgique forte, associées aux lieux d'extraction. Les vestiges de l'activité minière se retrouvent sur l'ensemble des massifs. Ils reflètent une utilisation de l'espace conditionnée par le relief et organisée autour de l'extraction, du transport et de la transformation du minerai. Cette configuration a conduit les populations du massif à habiter les versants du Haut Vallespir de façon quasi-permanente au fil des siècles.

Principalement liées au recul des activités agricoles et à la politique de reboisement, des dynamiques de fermeture et d'enrichissement des paysages sont observables : abandon de terres pastorales et de terrasses plantées, plantation d'arbres.

Le développement de l'urbanisation, sous la forme de tissus urbains continus, discontinus ou diffus a aussi entraîné d'importantes mutations paysagères au cours des temps.



Prats-de-Mollo-la-Preste : à gauche en 2023 et à droite dans les années 1980.

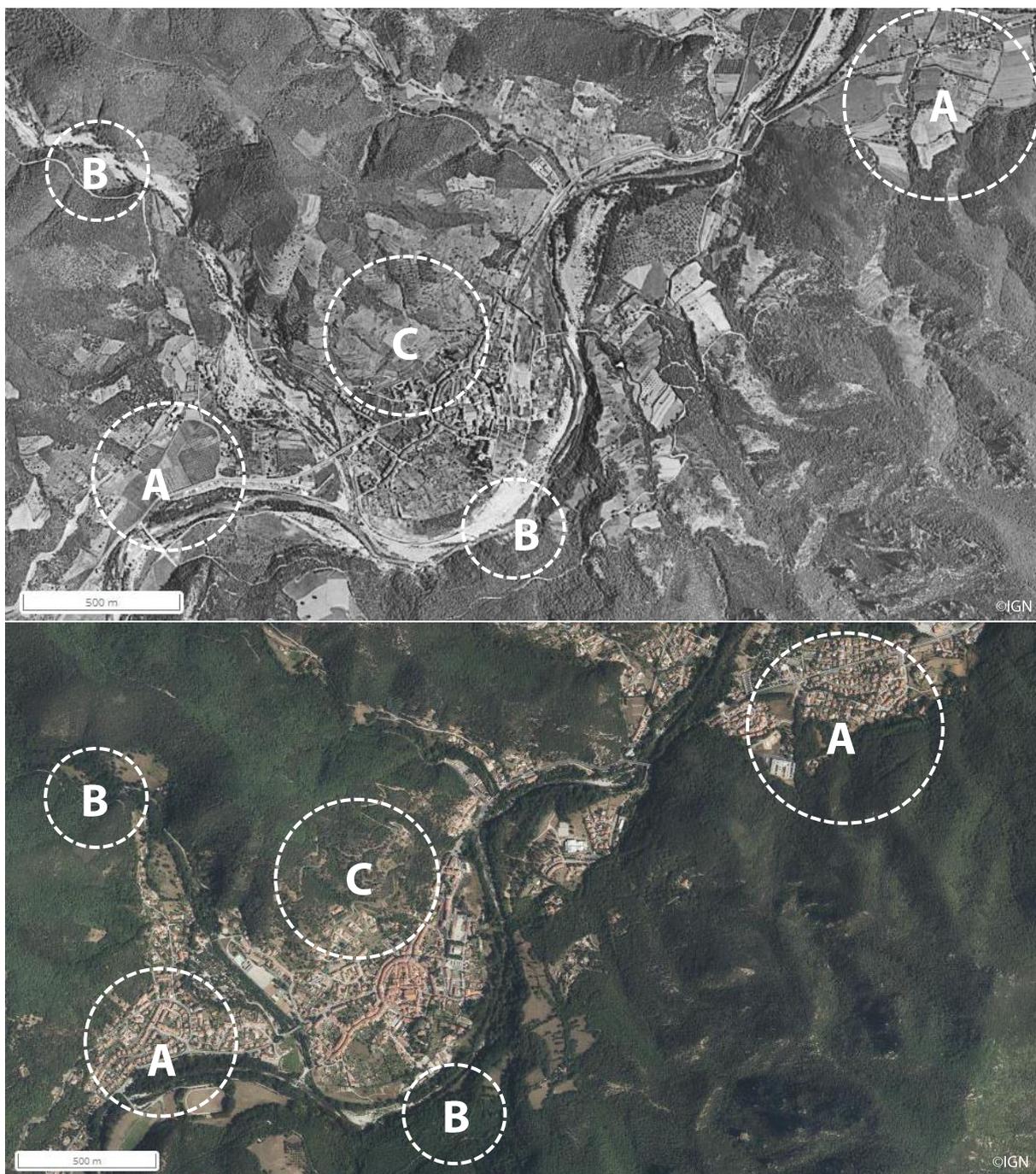
► Évolution des paysages de versants



Photographies aériennes de La forge del Mitg à Saint-Laurent-de-Cerdans : en haut entre 1950 et 1965 et en bas en 2021.

Repère	Photo aérienne 1950-1965	Photo aérienne aujourd'hui
A	Plateau avec grand tènement cultivé et/ou pâturé	Fermeture progressive du paysage par réduction de la surface agricole exploitée
B	Micro-ouverture dans le boisement	Fermeture totale dû à l'abandon de culture
C	Hameau historique développé avec halte ferroviaire en fonctionnement	Développement urbain limité

► **Évolution des paysages de la vallée du Tech**



Photographies aériennes d'Arles-sur-Tech : en haut entre 1950 et 1965 et en bas en 2021.

Repère	Photo aérienne 1950-1965	Photo aérienne aujourd'hui
A	Fond de vallée cultivé et/ou pâturé	Développement urbain important
B	Berges et ripisylve balayées par l'Aiguat de 1940	Reconstitution de la ripisylve
C	Pentes cultivées et/ou pâturées	Fermeture du paysage par reboisement

► Les entrées de bourgs, villages et de territoire

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a introduit l'article L.111-1-4 dans le code de l'Urbanisme qui vise à mieux maîtriser le développement urbain le long des voies les plus importantes. Son objectif est d'inciter les communes à engager une réflexion préalable à tout projet de développement sur les conditions d'aménagement des abords des principaux axes routiers, et notamment des entrées de ville.

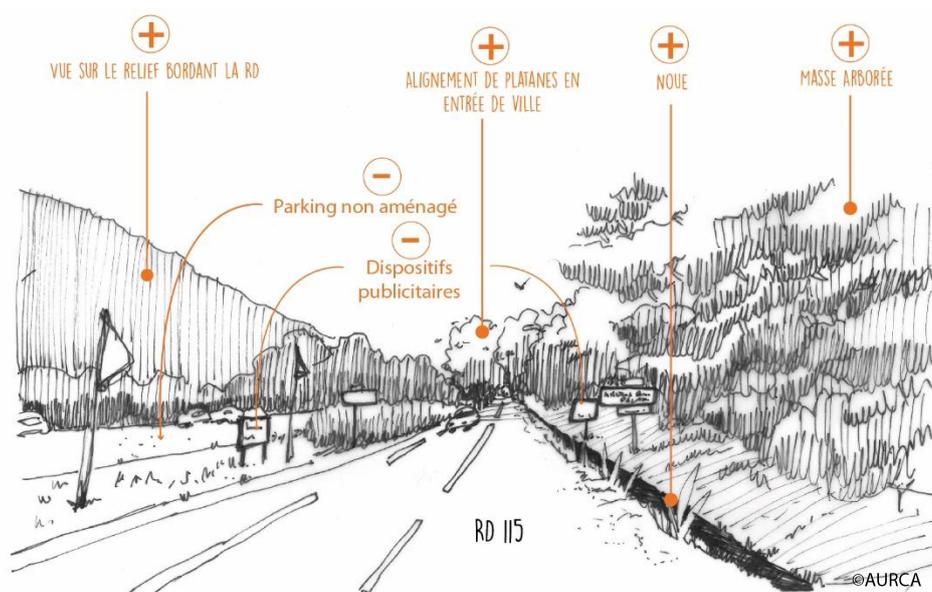
On peut observer sur le territoire des éléments d'entrée de ville d'intérêt paysager, participant à l'identité paysagère et offrant une image positive du territoire (alignement d'arbres, ponts, murets en pierre, etc.). Ce sont autant d'éléments à préserver afin de renforcer l'attractivité des communes concernées et d'accroître la qualité paysagère du territoire en le confortant dans son identité.

L'entrée principale du territoire se fait par la RD 115 à Amélie-les-Bains-Palalda. Elle est marquée par une mince coupure urbaine avec Reynès (hameau de La Forge) et soulignée par un alignement de platanes.

En remontant le territoire, la traversée de la vallée jusqu'à Can Partère (Arles-sur-Tech) est ensuite marquée par un développement urbain quasi continu avec quelques coupures urbaines support d'ouvertures paysagère précieuses, tantôt avec la présence d'espaces agricoles ou naturels, de jardins, mais aussi d'espaces et d'équipement publics ouverts (stade, parkings...). Elles ouvrent des perspectives visuelles vers les reliefs bordant la vallée et parfois vers des sommets. Cette partie aval de la vallée est marquée d'une part par l'étalement de l'urbanisation résidentielle voire commerciale et économique, attirée par l'effet vitrine et les facilités de desserte. Celle-ci s'accumule souvent le long des axes routiers et peut banaliser les paysages de routes. L'image véhiculée depuis les axes de communication est aussi par endroits troublée par les nombreux panneaux publicitaires et de signalisation.

Les autres entrées routières du territoire (Coustouges, Prats-de-Mollo-la-Preste, La Bastide, Saint-Marsal) se font depuis les massifs par les cols, après avoir un temps emprunté une route en lacet. Ces entrées, moins aménagées, rendent davantage compte de l'identité « préservée » du territoire.

Bien que la pression urbaine soit plus limitée sur les villages et hameaux de versants, les dynamiques d'urbanisation récentes où le modèle pavillonnaire a pris une place prépondérante dans le paysage local, provoquent une perte ponctuelle de la qualité paysagère du territoire. Cela est perceptible notamment en entrée de village, avec par endroits des constructions peu intégrées au contexte architectural et paysager.



Composantes de la porte d'entrée territoriale à Amélie-les-Bains depuis la RD 115.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Un territoire frontalier, dominé par les paysages forestiers et organisé autour de la vallée du Tech qui sépare les hauts sommets du massif du Canigó de ses balcons Sud.**
- **Épine dorsale du territoire, le Tech est marqué par des séquences paysagères variées de l'amont à l'aval.**
- **Un territoire forestier avec une richesse et une diversité paysagère importante et en partie reconnue.**
- **Quatre unités paysagères, avec des composantes et singularités propres et des enjeux paysagers variés.**
- **Des dynamiques paysagères passées et à l'œuvre résultant de processus naturels et des pratiques humaines, marquant tant les paysages emblématiques que ceux du quotidien.**
- **Des dynamiques d'évolution des paysages à deux vitesses entre le fond de vallée et les massifs.**

DES ENJEUX QUI SE DÉGAGENT :

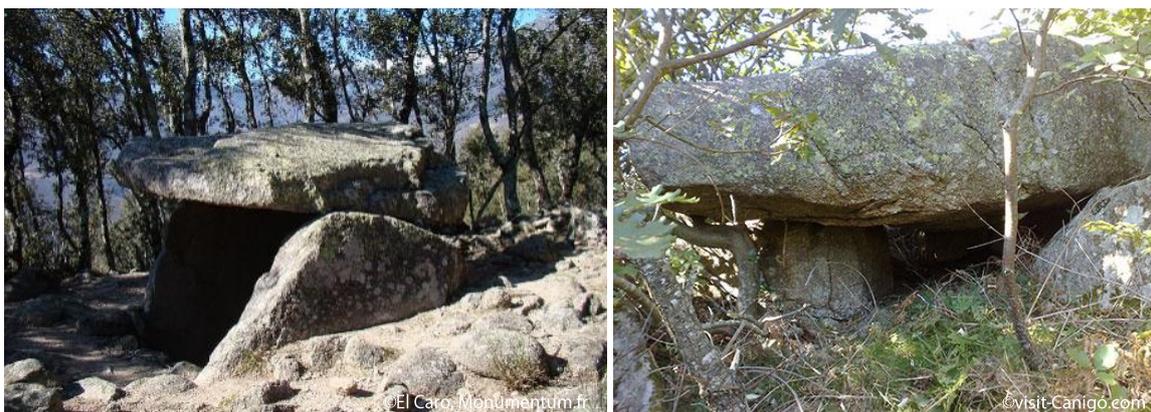
- **La préservation des grands ensembles paysagers dont les attributs renvoient au caractère naturel et préservé du territoire, ainsi que leur lisibilité depuis les routes et les sites bâtis notamment depuis les entrées de ville et de territoire.**
- **La valorisation des singularités inhérentes à chaque unité paysagère dans une démarche cohérente de mise en valeur à l'échelle du territoire afin d'améliorer le cadre de vie et participer à l'attractivité territoriale.**
- **La requalification des sites ayant subi une dégradation ponctuelle pouvant entraver la qualité paysagère (enfouissement des réseaux aériens, encadrement des dispositifs d'affichage commercial, etc.).**
- **La prise en compte de l'organisation paysagère afin de guider harmonieusement le développement territorial au regard du paysage.**

LES ENSEMBLES ET MOTIFS PAYSAGERS D'INTÉRÊT

1 Les éléments bâtis et les formes urbaines remarquables

1.1 L'origine des villages du Haut Vallespir

L'occupation du territoire est fortement liée aux caractéristiques topographiques et naturelles du Haut Vallespir, offrant aux populations des espaces de défense naturels sur des lieux difficilement accessibles (éperon rocheux) ou isolés par l'hydrographie des lieux (sites d'implantation de vallée). De nombreux vestiges attestent d'une occupation humaine dès la Préhistoire : les grottes de la Balme à Montbolo, des sépultures ou lieux d'inhumation tels que les dolmens d'Arles-sur-Tech, Corsavy, Coustouges, Montbolo et Saint-Marsal, la nécropole du Camp de les Olles à Serralongue ou le Camp de les Basses à Amélie-les-Bains-Palalda (cf. « Le patrimoine reconnu et protégé »).



De gauche à droite : Des dolmens à Arles-sur-Tech et à Corsavy.

Divers peuples ont occupé successivement le territoire, sous la forme d'habitations isolées ou groupées. Mais c'est certainement le patrimoine laissé par les Romains qui est le plus remarquable et qui a été en grande partie à l'origine des sites d'implantation des villages médiévaux. On retrouve des vestiges d'habitations, mais aussi des bâtiments religieux et des infrastructures liées au thermalisme ou à l'exploitation ou l'acheminement du fer (cf. chapitre « Le patrimoine lié à l'activité industrielle et thermique »).

De nombreux villages actuels sont apparus durant cette période, notamment à proximité des voies de communication. Le village de Coustouges, né en tant que poste de garde (« Custodia »), en témoigne : « établi jadis par les Romains au sommet du col pyrénéen le plus facile à franchir pour se rendre en ligne droite du port grec d'Ampurias, niché dans la baie de Rosa, aux mines de fer de Batère [...] » (site internet commune de Coustouges).

Les premières mentions des villages apparaissent autour du IX^{ème} siècle sous Charlemagne, tous rattachés administrativement à la vicomté de Castelnou, puis au royaume d'Aragon et de Majorque. Le Traité des Pyrénées signé en 1659 rattache la vicomté au royaume de France et fixe la frontière actuelle entre la France et l'Espagne.

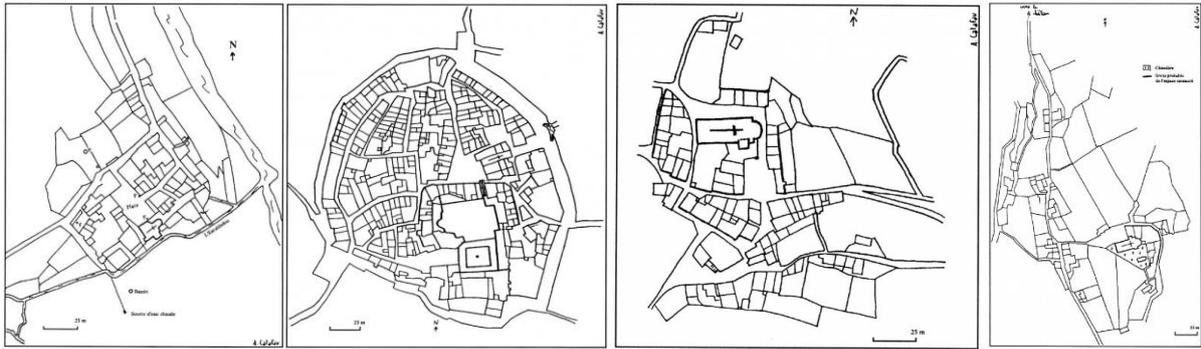
La longue période médiévale qui couvre plusieurs siècles, puis la renaissance, a laissé un héritage urbain et architectural visible dans les noyaux historiques des bourgs et villages actuels. Les églises et abbayes, ainsi que les châteaux des seigneurs, ont eu un rôle fondamental dans l'organisation urbaine. Les cœurs historiques sont caractérisés par la forme organique et resserrée des bâtiments, regroupés autour d'un édifice exerçant une autorité administrative ou de protection sur le village. L'édifice central ou l'ensemble villageois était fortifié, comme le village médiéval et fortifié de Palalda bâti autour de la villa seigneuriale. Globalement ces noyaux historiques ont conservé leur forme organique et abritent un patrimoine vernaculaire remarquable (cf. « Les caractéristiques architecturales du bâtiment traditionnel »).

Les villages de Montbolo et Taulis présentent une organisation particulière. Montbolo s'est constitué principalement de manière dispersée. Le noyau médiéval se limite à la présence de deux ou trois bâtiments autour de l'église fortifiée, tandis que de nombreux mas agricoles sont dispersés sur le territoire communal. Quant à Taulis, bien que le village présente une composition groupée, il s'étire sur un axe principal et ne s'organise pas autour de l'église. La notion de cœur historique semble ainsi absente.



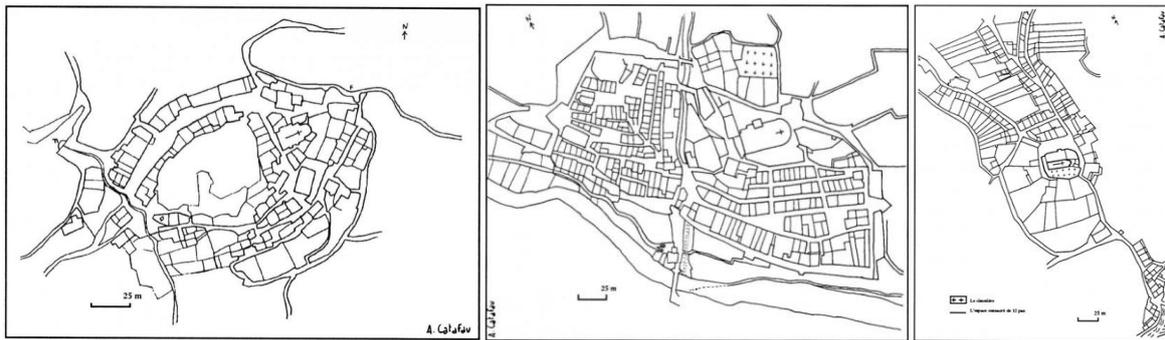
De gauche à droite : Le cœur médiéval de Palalda ; L'église de La Bastide ; Le noyau médiéval de Montbolo.

Certains villages du Haut Vallespir semblent avoir adopté un principe d'organisation urbaine en « cellera », un espace consacré - de paix - d'environ 30 pas autour de l'église instauré par les abbayes. D'après l'ouvrage « Les celleres et la naissance du village en Roussillon » d'Aymat Catafau, huit « celleres » sont reconnues sur le territoire. Il s'agit d'Amelie-les-Bains, Arles-sur-Tech, Corsavy, Coustouges, Montferrer, Saint-Marsal, Prats-de-Mollo et Saint-Laurent-de-Cerdans.



©Aymat Catafau

De gauche à droite : plan cadastral d'Amélie-les-Bains, Arles-sur-Tech, Coustouges et Montferrer.



©Aymat Catafau

De gauche à droite : plan cadastral de Corsavy, Prats-de-Mollo et St-Laurent-de-Cerdans.

La cité fortifiée de Prats-de-Mollo est aujourd'hui le seul exemple du Haut Vallespir où les murs d'enceinte sont intacts. Les fortifications renferment un patrimoine remarquable et varié entre la ville basse et haute, séparés par le torrent de la Guillema. La ville haute, autrefois dominée par le château royal, est bâtie en suivant une structure de ruelles tortueuses bordées par des maisons étroites. La ville basse abrite d'anciennes maisons bourgeoises, l'église, des maisons de ville du XVII^{ème} siècle et des commerces.

La ville intra-muros s'étire vers le faubourg et sur les routes de montagne dont celle menant à La Preste. L'enceinte médiévale, remaniée au XVII^{ème} siècle selon le projet de Vauban, est ponctuée par divers chemins de ronde, des échauguettes, des grilles, des portes à bretèches et d'autres éléments défensifs. Au cœur du Fort Lagarde qui surplombe la ville, la tour de la Guardia répond aux signaux de la tour de Mir.



©AURCA



©AURCA

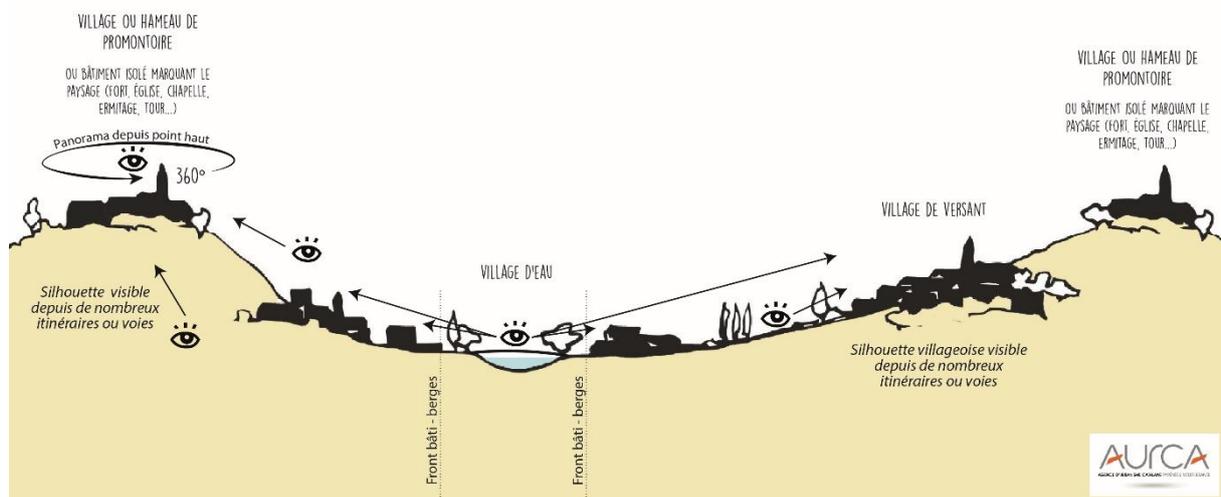
Prats-de-Mollo, de gauche à droite : Porte d'Espagne (ville haute) et le Fort Lagarde au deuxième plan.

1.2 Les formes urbaines et silhouettes caractéristiques

De par son histoire géologique et son relief, le territoire offre des paysages de vallée et de montagne qui abritent des bourgs et villages dont le développement s'est adapté à la topographie des lieux.

On retrouve ainsi des villages d'eau, implantés en fond de vallée aux abords d'un cours d'eau, ainsi que des villages accrochés sur un versant ou un promontoire, présentant souvent une position dominante sur le paysage.

Le relief a aussi souvent favorisé des implantations urbaines étagées, créant par endroits des silhouettes largement visibles dans le paysage. Ces silhouettes présentent une sensibilité particulière face au développement urbain qui mérite d'être soigné et encadré. De manière générale, il apparaît donc ici nécessaire de veiller à la bonne intégration des nouvelles opérations urbaines (extension, réhabilitation...) afin de garantir la préservation de ces silhouettes remarquables.



Les formes urbaines et silhouettes caractéristiques du territoire.

Les **bourgs et villages d'eau** sont organisés à proximité d'un cours d'eau. Implantés en fond de vallée et traversés ou bordés par ce linéaire « bleu », ils entretiennent un lien indissociable avec l'eau et ses rives, créant par endroits des espaces de promenade, de détente et de loisirs. Des ouvrages de franchissement ainsi que certaines rues ouvrent des perspectives, au premier plan, sur les fronts bâtis en balcon le long des berges et, aux plans suivants, sur les formes urbaines accrochées aux versants voire les bâtiments remarquables perchés sur des promontoires (église, fort).

Aux abords du Tech, ce type d'implantation concerne les bourgs et villages d'Amélie-les-Bains, Arles-sur-Tech, Le Tech et Prats-de-Mollo.

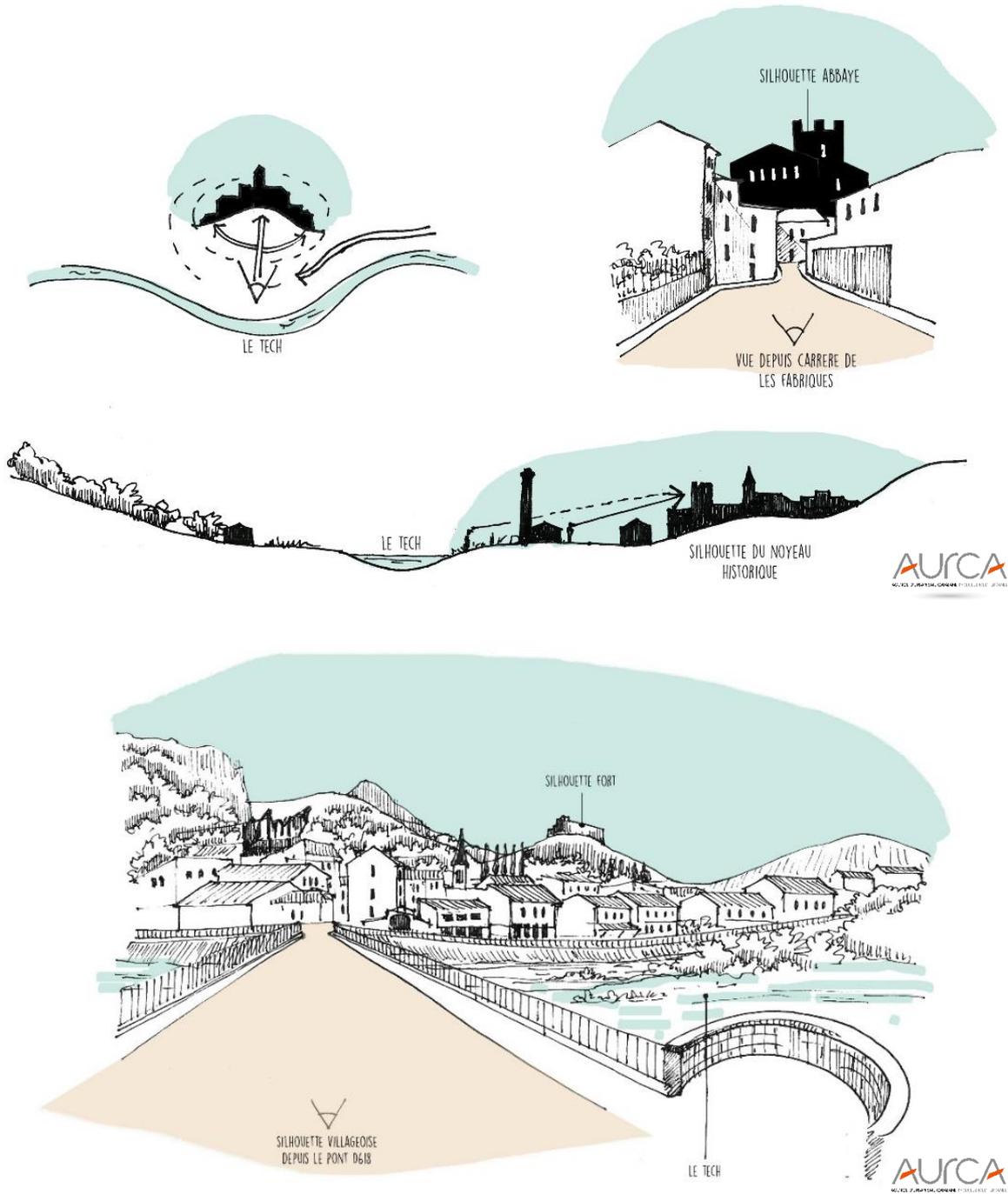
Les **villages de versant** se structurent de manière organique en suivant la pente, générant ainsi des silhouettes découpées dans les massifs. Accrochés au versant, leur forme étagée produit des vues sur le paysage qu'ils surplombent et vice-versa. L'adaptation à la pente se traduit souvent par des aménagements particuliers : ruelles en calade, murets de soutènement, escaliers en pierres locales...

Cette forme urbaine est caractéristique des villages de Corsavy, Montferrer, Saint-Marsal, Montbolo et Taulis. Elle concerne aussi les urbanisations de Saint-Laurent-de-Cerdans, Coustouges, Lamanère et

Palalda. Implantées en bas de versant et surplombant le Tech ou un de ses affluents, ces dernières entretiennent un lien notable avec l'eau.

Les **villages de promontoire**, à l'instar de certains édifices, sont érigés sur des promontoires très visibles depuis de nombreux points de vue. Ils offrent une vision panoramique à 360° depuis le point culminant, souvent marqué par un bâtiment d'ordre religieux ou militaire (église, château ou maison forte).

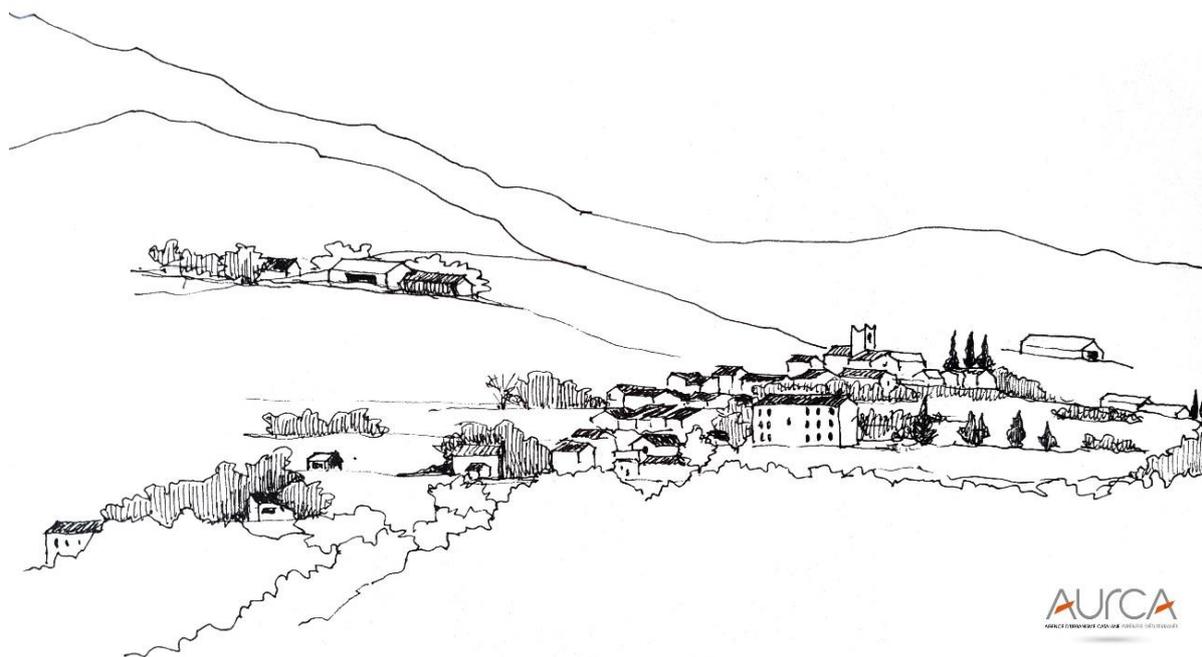
Sur le territoire, ce type d'implantation concerne principalement les villages de La Bastide (perchée sur une crête) et de Serralongue (accrochée au versant Sud du promontoire).



Les bourgs d'Arles-sur-Tech (en haut) et Amélie-les-Bains (en bas) le long du Tech.



Lamanère, village accroché sur un bas de versant au-dessus de la rivière éponyme.



La Bastide, village érigé sur une ligne de crête des flancs du Canigó.

1.3 Des éléments bâtis « repères » dans le paysage

La place centrale que certains bâtiments occupent dans les villages, souvent érigés sur un promontoire, leur octroie une position dominante générant des perspectives monumentales. Ils constituent ainsi des éléments patrimoniaux de repère, marquant le paysage. C'est aussi le cas de certains bâtiments isolés tels que des mas ou des bâtiments religieux ou défensifs.



De haut en bas et de gauche à droite : Ermitage Saint-Guilhem-de-Combret au Tech ; Église Sainte-Marie à Serralongue ; Église Sainte-Marie au Tech ; Église isolée Saint-Martin à Corsavy ; Fort les Bains à Amélie-les-Bains-Palalda.

Les guerres de territoire ont au cours du temps laissé un patrimoine défensif majeur constitué de châteaux et de tours à signaux qui soulignent le paysage. Le système de tours avait comme fonction la surveillance des routes transversales montagnardes reliant le Vallespir au Conflent, et bien plus largement Perpignan à Barcelone. Dans le Haut Vallespir, plusieurs tours isolées ou intégrées aux châteaux composaient ce réseau. À signaux ou non, plusieurs tours sont présentes sur le territoire :

- Les trois tours de Cabrenç (ancien château de Serralongue et tour à signaux du X^{ème} siècle).
- La tour de Batère (XIV^{ème} siècle).
- La tour du château de Corsavy (XIV^{ème} siècle).
- La tour Mollet de l'ancien château de Montferrer (la tour a disparu, seuls des vestiges des murs du château sont encore visibles sur un promontoire rocheux).
- La tour de Mir (XIII^{ème} siècle, Prats-de-Mollo).
- La tour de la Guardia (intégrée au Fort Lagarde, Prats-de-Mollo).

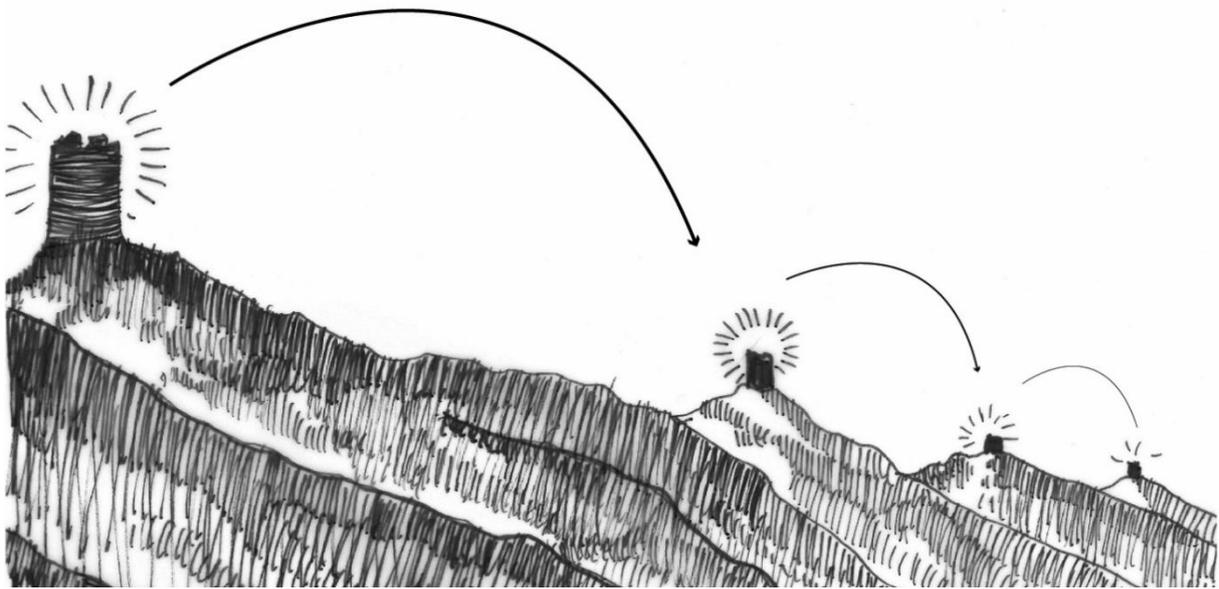


Illustration du système des tours à signaux.

©AURCA



©CC Haut Vallespir



©AURCA

De gauche à droite : La tour de Batère à Corsavy ; La tour de Cabrenç à Serralongue.

2 Les points de vue et belvédères

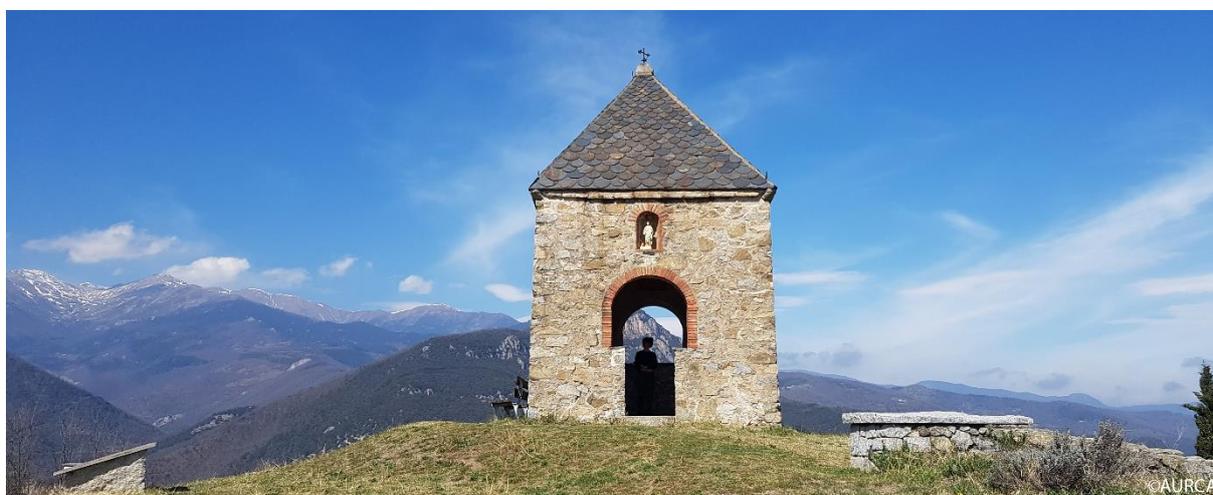
Le territoire offre d'excellents points d'observation du paysage, avec une forte relation de co-visibilité entre les deux versants de part et d'autre de la vallée du Tech. Depuis certains de ces points, le contrôle et la surveillance ont pu s'exercer grâce à leur situation dominante (Cf. chapitre précédent « les éléments bâtis repères dans le paysage »).

Aujourd'hui, ces points sont toujours porteurs d'une forte charge symbolique et historique. Ils offrent aux habitants et aux visiteurs l'opportunité d'embrasser du regard le grand paysage et d'en observer ses différentes logiques et motifs paysagers structurants.

D'autres sites relèvent davantage de pratiques contemporaines de contemplation. Il peut s'agir d'une cime offrant un large panorama, d'une route surplombant une vallée ou encore d'une placette en balcon sur les massifs ou la plaine du Roussillon avec la Méditerranée comme horizon. Ainsi ces lieux privilégiés invitent à contempler les paysages, pour observer leurs constructions, leurs évolutions, en découvrir leurs valeurs et les apprécier.



Le belvédère de Corsavy.



Le « Conjurador » à Serralongue.

Différents points d'observations sont ici recensés de manière non exhaustive. Sur la base de l'atlas des paysages de la DREAL, de la connaissance des élus locaux, d'un travail d'arpentage et de recherche dans les documents touristiques, les points d'observation les plus pittoresques, reconnus ou les plus éloquents en matière de paysage sont identifiés : vues principales sur les silhouettes villageoises et points de vue sur le grand paysage depuis les routes et les bourgs et villages.

► Depuis les routes

Du fait de la configuration géographique du territoire, les axes de communication offrent des vues intéressantes sur le paysage et sur les bourgs qui l'animent. Pour certains des points identifiés, il s'agit de routes qui permettent d'arrêter le véhicule et de contempler le paysage. Pour les observateurs, c'est souvent une découverte, une surprise sur le trajet. Puis il y a les axes de communication qui, en arrivant sur un bourg, dévoilent sa silhouette. Il s'agit là, non pas de points de vue remarquables dans le sens spectaculaire, mais davantage de paysages vécus au quotidien par les habitants. Ces points de vue vernaculaires permettent de lire la structure bâtie dans son contexte paysager (sur une butte dont les parties basses cultivées assurent des ouvertures précieuses, ou encore un bourg niché dans un écrin végétal observable depuis la route en surplomb...). Ils donnent à voir le paysage habité et en ce sens demandent une attention particulière afin d'en préserver son caractère propre.

► Depuis les espaces bâtis

Ce sont des points d'observation situés dans les bourgs, villages ou hameaux. Facilement accessibles, ils font partie du quotidien des habitants tout comme les points de vue depuis les routes. Ils peuvent offrir de larges vues sur le paysage environnant ou bien dessiner une fenêtre étroite depuis une ruelle. Dans les deux configurations, ils participent largement au cadre de vie et alimentent l'ambiance « végétale » depuis les denses noyaux villageois.

► Depuis les points hauts

De nombreux sommets et points hauts offrent des vues panoramiques exceptionnelles, très vastes, qui donnent à voir le paysage communautaire et au-delà. Ces points permettent de saisir toutes les nuances et, par endroits, de contempler les massifs environnants et les grands horizons marins (baie de Rosas et littoral roussillonnais). Certains de ces points de vue ne peuvent être atteints qu'après avoir parcouru des sentiers pédestres plus ou moins longs.

Émergent ici des enjeux de protection, de gestion et de valorisation des points de vue et belvédères. Ils s'inscrivent dans un souci de partager une vision commune du paysage, d'améliorer l'expérience physique et la qualité de découverte du territoire, de préserver le charme des villages pittoresques et enfin de donner à voir la géographie du territoire. L'objectif est d'offrir un lieu à forte valeur paysagère, tant visuellement que dans l'aménagement et l'accueil du public en :

- Ouvrant des fenêtres paysagères.
- Anticipant les menaces visuelles.
- Installant des dispositifs légers de lecture du paysage.
- Améliorant l'accès et la signalétique pour connecter ces sites au reste du territoire.
- Mettant à distance les zones de stationnement.
- Travaillant l'approche du site.

3 Sommets, pics et crêtes : des reliefs marquants

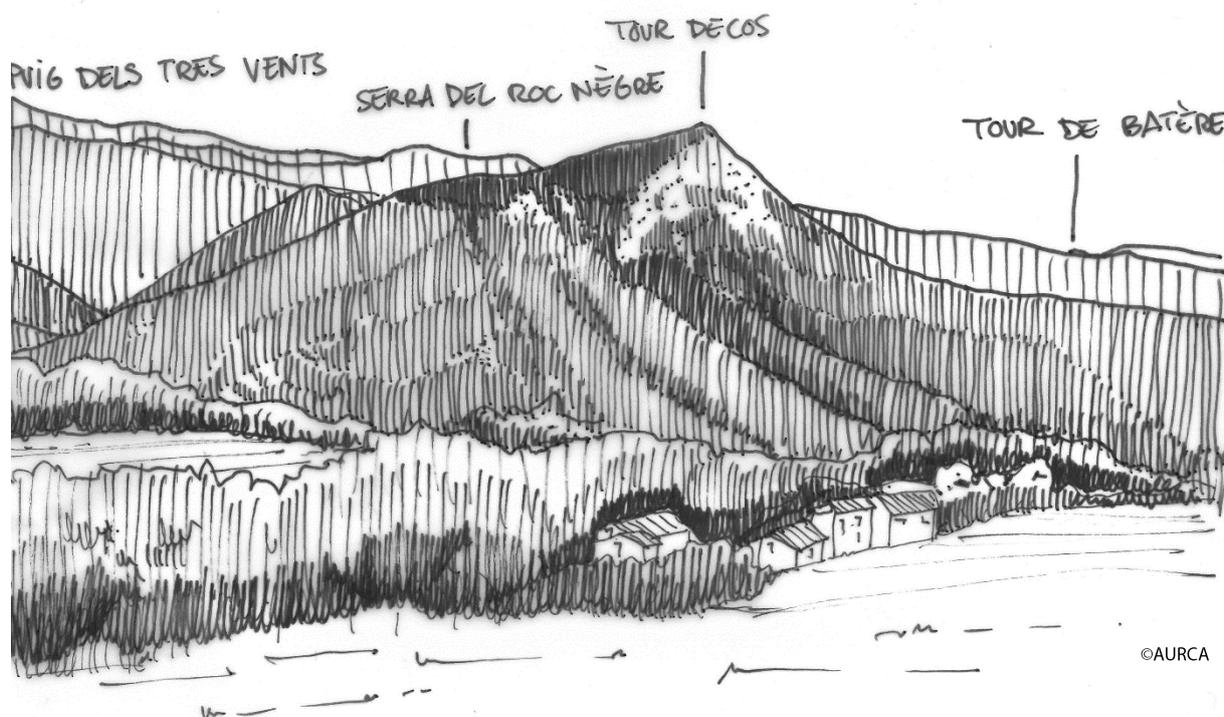
Certains sommets dessinent des repères visuels facilement identifiables qui marquent les paysages et participent tant à sa singularité qu'à son identité. La prise en compte de ces structures paysagères majeures dans le développement urbain en ménageant des vues et en assurant des ouvertures constitue un gage de valorisation paysagère à l'échelle territoriale.

De plus, les reliefs marquants abritent des sommets faisant la renommée de la région notamment pour les amateurs de sports de plein air. L'ascension des crêtes et des sommets représente une des finalités possibles de la découverte de la destination, générant des flux et un besoin d'accueil. Il est essentiel que les interventions et aménagements nécessaires à l'accueil du public restent d'une sobriété exemplaire, que ce soit au cœur du massif du Canigó ou plus largement au sein de l'ensemble des massifs du territoire.

Enjeux identifiés au Plan de paysage du massif du Canigó :

- Sensibiliser à la propreté et à la sobriété.
- Garantir l'image emblématique depuis les points de vue remarquables.
- Donner à voir la géographie du territoire et valoriser son image emblématique.
- Poursuivre l'exemplarité du site classé.

En ce sens, des actions sont identifiées sur trois sites prioritaires du territoire communautaire - Costabona, Très vents et la borne la plus au Sud de France - afin de répondre à ces enjeux : aménager des sentiers d'accès, réduire au maximum les aménagements (installations légères et intégrées) et proposer de la signalétique directionnelle.



La Tour de Cos au premier plan depuis le Conjurador à Serralongue, dessine un repère dans le paysage facilement identifiable.

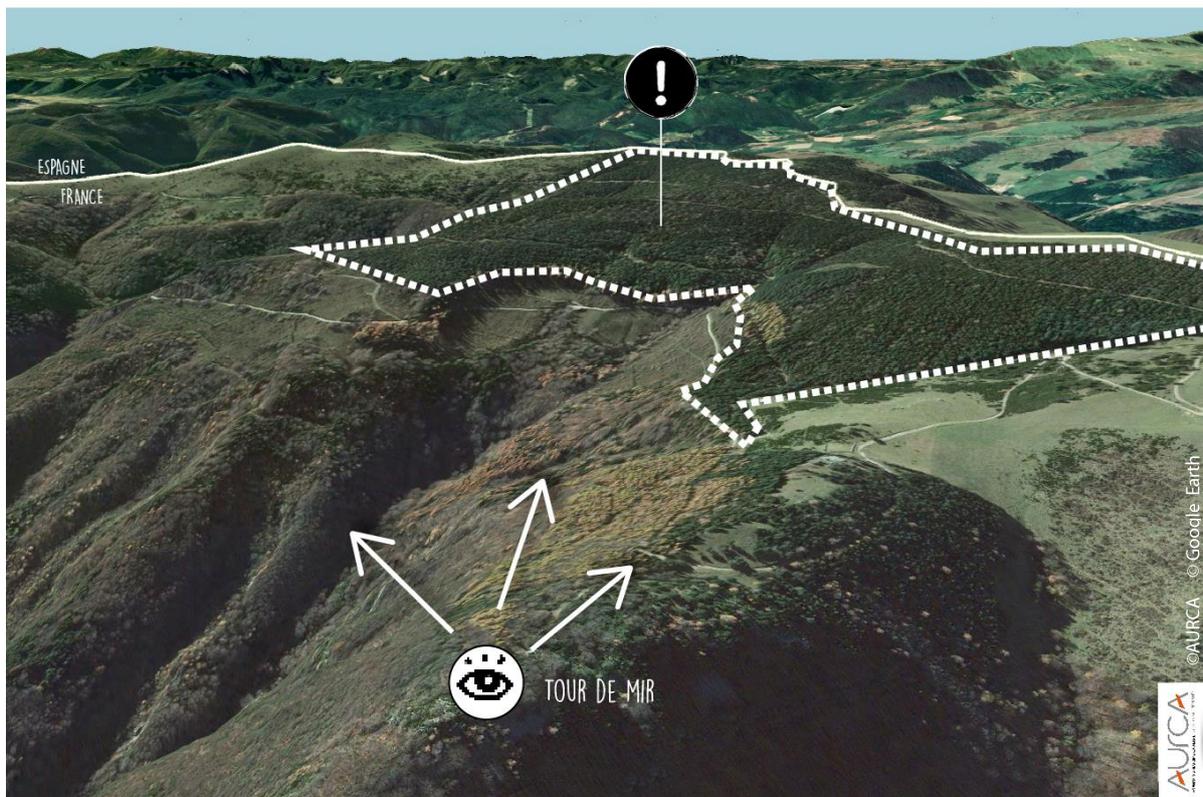
4 L'écrin forestier : les pentes boisées

La forêt est un pilier majeur de l'identité paysagère du territoire.

Elle a longtemps représenté une ressource importante pour les activités du Haut Vallespir, en fournissant le charbon de bois indispensable au fonctionnement des forges. Avec l'exploitation du fer, les forêts ont été largement surexploitées. De plus, l'importance de l'activité pastorale par le passé a également contribué à la régression des surfaces boisées. Cette déforestation massive a fortement marqué les paysages engendrant notamment une fragilisation des versants les plus abrupts et aggravant les phénomènes d'érosion et de ravinement.

Pour pallier ces problèmes, un périmètre de restauration des terrains en montagne (RTM) a été délimité dès 1861. Il a entraîné de nombreuses expropriations afin de constituer la forêt domaniale du Haut-Vallespir qui couvre aujourd'hui 25 000 hectares depuis Corsavy jusqu'à Prats-de-Mollo-la-Preste. Les reboisements ont été faits en résineux pour l'essentiel, des pins à crochets mais aussi des épicéas, des mélèzes ou des pins sylvestres notamment. Après la première guerre mondiale, en lien avec l'exode rural, la forêt progresse. Mais c'est surtout après l'aiguat de 1940 que le reboisement de la vallée s'intensifie avec plus de 3 000 hectares plantés.

Ces actions ont considérablement modifié l'aspect des paysages, transformant des pentes pelées en versants boisés. La forêt est le motif paysager le plus prégnant du territoire. Bien qu'elle domine largement le territoire aujourd'hui, sa valorisation économique reste limitée. La prise en compte de sa valeur paysagère apparaît essentielle dans l'exploitation et la gestion de cette ressource.



Reboisement de résineux sur les hauteurs méridionales de Prats-de-Mollo, directement visible depuis la tour de Mir.

5 Les espaces ouverts : des paysages précieux

Les paysages « ouverts » sont d'une part constitués d'espaces pâturés qui s'individualisent dans les massifs boisés en offrant de plus ou moins grandes respirations. D'autre part, au voisinage de certains bourgs et villages, sur les replats ou en fond de vallons, les espaces ouverts offrent des fenêtres sur le paysage et participe à la mise en scène des silhouettes villageoises. Ils participent à la qualité de cadre de vie.

Ils contribuent à la structuration de l'espace et la prévention des risques de feux de forêt, notamment aux abords des sites bâtis. Le maintien de l'activité agricole est essentiel sur ces espaces qui jouent le rôle de « tampon ».

Les rares paysages ouverts méritent une attention particulière. Différents enjeux se dégagent pour ces motifs paysagers précieux au sein des massifs et en fond de vallée :

- Le maintien des espaces ouverts, gage de lisibilité paysagère,
- La préservation des activités qui façonnent ces paysages : activités agricoles et pastorales,
- La gestion des ouvertures notamment sur les sites stratégiques : autour des bourgs, le long des routes, le long des chemins de randonnées.



*De haut en bas : ouverture paysagère précieuse dans le massif entre Corsavy et Prats-de-Mollo ;
Paysages ouverts autour du village de Serralongue.*

6 Les paysages de l'eau

6.1 Les cours d'eau support de variations paysagères

L'eau a façonné les paysages, guidé l'implantation humaine et les activités du territoire. Les paysages de l'eau revêtent différentes formes et ambiances au sein du territoire avec des enjeux distincts selon leur nature (fleuve Tech, petits affluents, gorge encaissée, zone humide...) et leur localisation (traversée urbaine, espace naturel, zone agricole). Dans les massifs, contrairement à l'imposant Tech, les rivières, ruisseaux et torrents présentent des profils très étroits aux ambiances variées. Leur point commun est la luxuriante végétation qui les accompagne.

Les gorges de la Fou (site actuellement fermé), les gorges de Mondony et la Salt (cascade) de Maria Valente sur le ravin de la Senyoral constituent des éléments paysagers de grand intérêt au sein des massifs. La fréquentation humaine est susceptible de dénaturer ces sites et leurs abords. Les enjeux de protection et de valorisation des paysages de l'eau sont ici forts : mise en valeur des aires d'accueil du public, aménagement des parkings, signalisation depuis la RD 115...

On retrouve par ailleurs les paysages de l'eau dans les bourgs et villages, revêtant ici différents visages : sauvages, pittoresques ou encore urbains. En traversée urbaine, la valorisation des berges des cours d'eau, principalement du Tech, apparaît aussi comme un enjeu sur le territoire (création d'espaces paysagers résilients et accessibles au public...).



Les différentes ambiances du Mondony à Amélie-les-Bains.

6.2 L'eau dans les villages, des ouvrages d'art qui magnifient et jalonnent l'espace public

Très utilisés par le passé, les fontaines, lavoirs et puits ornent l'espace public et préservent de nos jours, le lien étroit que le territoire maintient avec l'eau qui irrigue ses terres. La plupart de ces ouvrages sont toujours en fonctionnement et permettent le ravitaillement en eau et l'arrosage « des horts » (jardins potagers).

Certaines communes valorisent ce patrimoine en intégrant ces éléments aux itinéraires de découverte. C'est notamment le cas du parcours des fontaines à Prats-de-Mollo-la-Preste qui permet de découvrir les 10 fontaines et 4 lavoirs du bourg.

Par ailleurs, certains de ces ouvrages sont protégés au titre des monuments historiques (cf. chapitre « Le patrimoine reconnu et protégé »).



De gauche à droite et de haut en bas : Lavoir à La Bastide; Puit à Montferrer; Lavoir et aqueduc à Taulis; Lavoir à Serralongue; Fontaine à Saint-Marsal; Citerne à Prats-de-Mollo-la-Preste; évacuation d'eau pluviale à Arles-sur-Tech.

7 Les motifs de paysage transfrontalier

En tant que territoire transfrontalier, le paysage du Haut Vallespir est marqué par deux axes de communication routiers vers l'Espagne :

- Le col d'Ares via la RD 115 reliant Prats-de-Mollo-la-Preste à la Comarque du Ripollès en Catalogne Sud ; la limite entre les deux pays est matérialisée par la borne frontière n°519.
- Le franchissement du riu Major (affluent de la Muga) sur la commune de Coustouges via la RD 3, matérialisé par deux croix frontières n°542 gravées en rive gauche du cours d'eau.

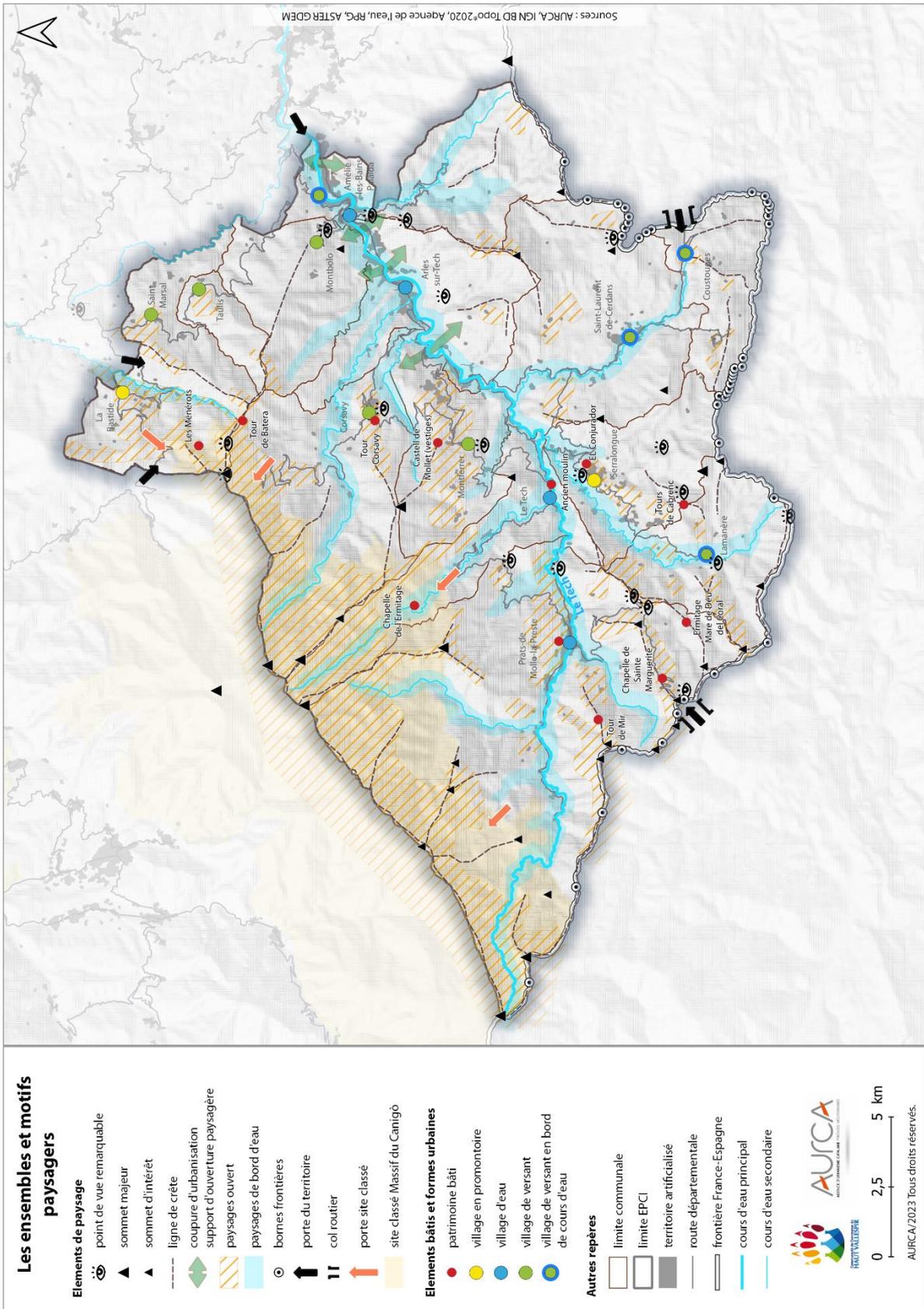
Le territoire est également parcouru par de nombreux chemins et sentiers pédestres permettant de relier les villages de part et d'autre de la frontière. mais aussi ayant permis l'exode, en 1936 durant la guerre civile espagnole, initiée par les partisans du général Franco contre la 2ème République. La chute de Barcelone en 1939 entraîna l'exode d'environ 500 000 personnes qui fuirent le franquisme pour trouver asile en France, franchissant la frontière pyrénéenne dans des conditions parfois extrêmes. Nommé « La Retirada », cet exode des républicains espagnols est symbolisé à Lamanère par le camí de la Retirada et le monument commémoratif.

La limite frontalière ne suit pas toujours la ligne de partage des eaux, et encore moins la logique paysagère. La matérialisation de ce tracé marque ainsi ponctuellement le paysage et conforte son identité transfrontalière. Chaque passage frontalier ou sommet emblématique possède sa borne ou croix frontière. Elles sont au nombre de 40 sur le territoire, depuis la borne frontière n°513 au col de la Pal (Prats-de-Mollo-la-Preste) jusqu'à la borne n°543 au col Perello (Amélie-les-Bains-Palalda). En passant par la borne la plus au sud de France, la borne n°522 au col des Falguères à 1 139 mètres d'altitude sur la commune de Lamanère.

La frontière n'arrête pas non plus les vues car depuis les hauteurs du massif des salines, il est possible d'embrasser du regard la baie de Rosas sur le littoral Sud-Catalan.



Bornes frontières 513 au col de Pal et 540 au porteil de Graou-Sagouille.



CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une diversité de structures et motifs paysager d'intérêt.
- Des formes urbaines remarquables mais par endroits dénaturées, notamment par le fort développement dans la vallée du Tech.
- Une identité et des paysages transfrontaliers.
- Des sites naturels emblématiques générant une fréquentation importante et des aménagements spécifiques.
- Une dégradation ponctuelle des structures paysagères engendrant une perte de la lisibilité territoriale.

DES ENJEUX QUI SE DÉGAGENT :

- La protection des motifs paysagers sensibles, afin d'assurer les conditions de leur pérennité.
- La préservation des silhouettes villageoises, par l'encadrement des nouvelles constructions et des travaux de requalification.
- La valorisation des sites naturels emblématiques et la gestion de la fréquentation.
- L'amélioration et la valorisation des qualités urbaines et paysagères depuis les axes de communications et les portes de territoire.
- La requalification des sites ayant subi une dégradation ponctuelle pouvant entraver la qualité paysagère territoriale.
- La prise en compte des ensembles et motifs paysagers dans les projets d'aménagement urbain (réhabilitation, création, extension) afin de garantir l'harmonie paysagère et l'attractivité des paysages tant urbains que ruraux.
- La déclinaison du plan de Paysage du massif du Canigó dans le PLUi (retranscription des Objectifs de Qualités Paysagères et des actions).

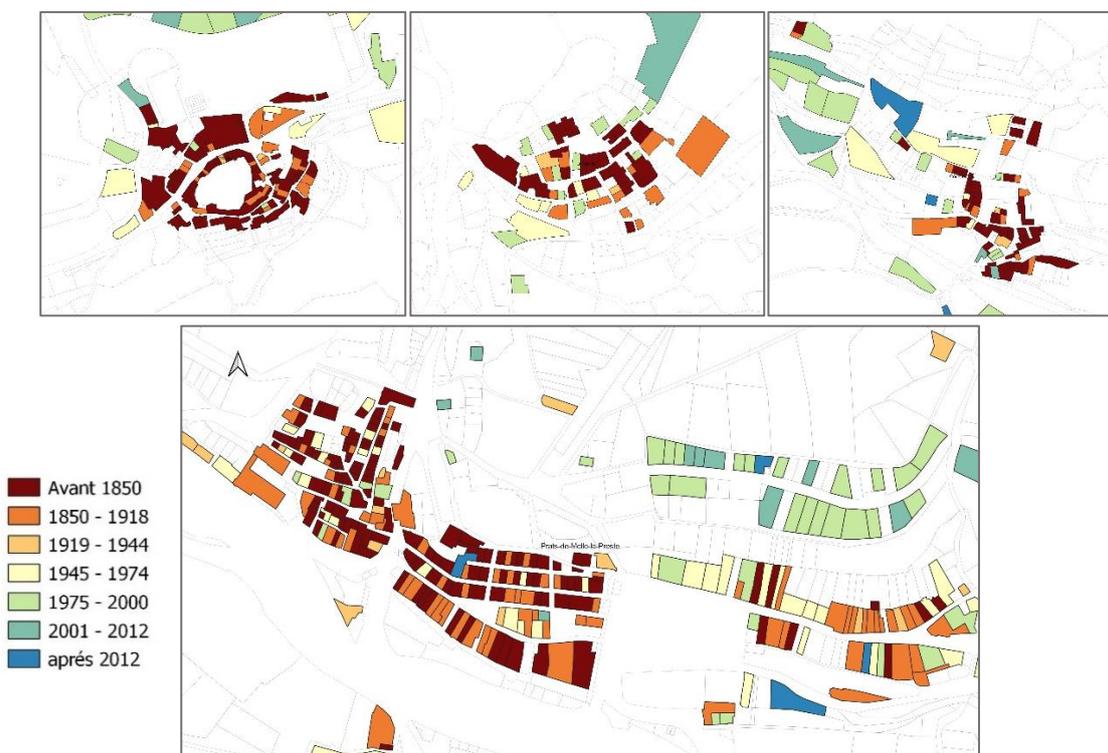
LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES DU BÂTI TRADITIONNEL

Le bâti traditionnel est considéré comme celui qui caractérise la longue période comprise entre le Moyen-Âge et le début du XX^{ème} siècle, avant la généralisation des systèmes constructifs standardisés qui a eu lieu après la seconde guerre mondiale.

Pour l'analyse du bâti traditionnel dans le Haut Vallespir, on situera la limite temporelle avant 1945 (bien que vers l'an 1900 de premiers éléments standardisés sont incorporés dans le bâti traditionnel : tuiles mécaniques, briques, moulures...).

Ce patrimoine est essentiellement présent de manière agglomérée dans les cœurs historiques et ses premières extensions urbaines ou de manière groupée au niveau d'écartes ruraux liés généralement à des bâtiments dédiés à l'activité agro-pastorale (mas, bergeries, moulins...).

Le bâti traditionnel témoigne des modes de vie, de l'adaptation des hommes à leur milieu naturel et à ses ressources au fil du temps. Il représente un savoir-faire révolu, cristallisant une particularité de l'identité territoriale.



Quelques exemples illustrant l'âge du bâti. De gauche à droite et de haut en bas: Corsavy, La Bastide, Coustouges et Prats-de-Mollo (source : fichiers fonciers enrichis (CEREMA), Observatoire National des Bâtiments).

Les voies de communication et les moyens de transport étant limités avant 1900, les bâtiments traditionnels utilisent pour leur construction des matériaux trouvés sur place : principalement de la pierre, du bois, de la terre et du sable. Ainsi, la diversité géologique du territoire se reflète dans les couleurs et textures qui caractérisent ces bâtiments traditionnels et les espaces publics, assurant une intégration paysagère harmonieuse. Les techniques de construction utilisées, ancestrales et artisanales, sont en accord avec ces matériaux et les outils à disposition de l'époque.



De gauche à droite : Maison de village aux murs en blocs de poudingue à Lamanère et Saint-Laurent-de-Cerdans ; Coloration rouge des sols à Lamanère.



De gauche à droite : Maisons et espace public en pierres de schistes et briques de terre cuite à Saint-Marsal ; Chaîne d'angle et encadrement des baies en granite à Saint-Laurent-de-Cerdans ; Ruelle en calades ou pavés de granite à Prats-de-Mollo-la-Preste.

1 Les matériaux et techniques de construction du bâti traditionnel

► Les murs et murets

Les murs et murets sont maçonnés principalement en pierres issues de diverses provenances locales : moellons de schiste, granite ou grès, galets de rivière, blocs de poudingue de couleur rouge-violine. Ces murs apparaissent rarement enduits. La brique en terre cuite est ponctuellement utilisée, notamment pour réaliser les encadrements des baies mais plus rarement intégrée à la maçonnerie des murs.

Les murs sont hourdés avec des mortiers de terre ou de terre, chaux naturelle et sable. La finition extérieure des murs (parements), les joints et les enduits ont une fonction de protection des murs vis-à-vis de l'eau de pluie, notamment dans le cas de murs hourdés à base de terre. L'enduit est le signe d'une certaine richesse. Ainsi, les murs des bâtiments agricoles le sont que rarement tandis que ceux des bâtiments d'habitation le sont plus fréquemment.

La couleur des façades est ainsi principalement donnée par les matériaux utilisés dans la maçonnerie. Par exemple la présence d'oxyde ou d'hydroxyde de fer voire d'aluminium, notamment de l'hématite, dans les terres de Lamanère colore de tons rouges-violine les pierres, mortiers et enduits.



De gauche à droite, et de haut en bas : Mas Villesèque à Montbolo ; Maison de village à La Bastide ; Bâtiment à l'entrée de Taulis.

► Les éléments de façades

Les portes en bois sont de véritables œuvres d'art sur les façades. Leurs ferrures et serrures sont parfois d'authentiques bijoux. Les éléments de protection en ferronnerie constituent aussi des éléments de décors : barreaudages des balcons, esquinxe-ropa sur fenestrons... La ferronnerie d'art représente l'ampleur de l'activité sidérurgique par le passé et le savoir-faire des métiers d'art (cet art perdue de nos jours, célébré tous les 2 ans par les Rencontres de Ferronnerie d'Art organisées à Arles-sur-Tech).



De gauche à droite : Porte en bois et encadrement en pierre de taille (granite), Corsavy ; Porte en bois cloutée à double vantaux et encadrement en blocs de poudingue, Coustouges ; Porte en bois et encadrement en briques de terre cuite, Prats-de-Mollo intramuros ; Fenêtre et encadrement en pierre de taille (granite) avec clé de voûte historiée, Serralongue.

D'autres éléments appliqués à la façade contribuent à la richesse architecturale et historique, tels que les cadrans solaires et les plaques de rues. Ces éléments superficiels situés sur l'espace public participent à la qualité architecturale des villages anciens. Leur préservation fait perdurer l'identité des villages.



De gauche à droite : Détail de serrurerie en fer de la porte de l'église de Coustouges ; Façade historiée (année de construction gravée) à Corsavy ; Cadran solaire sur la façade de l'église à Villeroze, Coustouges.

► La couverture des toits

Le matériau le plus couramment utilisé pour couvrir les toits des villages du Haut Vallespir, est la tuile en terre cuite. Mais on retrouve aussi quelques rares exemples d'utilisation de la lauze, notamment sur les bâtiments religieux : l'église Sainte-Marie de Montferrer et l'église Saint-Martin de Corsavy.



Eglise Sainte Marie à Montferrer.

► Les bâtiments traditionnels des familles « les plus aisées »

Les bâtiments traditionnels appartenant aux familles les plus aisées ainsi que les bâtiments de rapport ou « institutionnels » présentent des matériaux et éléments de construction plus qualitatifs qui participent à leur richesse architecturale :

- Les façades de ces bâtiments sont généralement finies par un enduit qui peut présenter des décors : incrustation de céramique, moulures, dessins géométriques peints...
- Les encadrements des portes et fenêtres sont réalisés en pierre de taille ; on note la présence de chaîne d'angle et de soubassements en pierre de taille, parfois ornés par des inscriptions gravées.
- Les portes sont plus travaillées, comportant deux pans d'ouverture pour les plus ostentatoires et des éléments de serrurerie plus élaborés.



De gauche à droite : Chaîne d'angle et soubassement en granite, Corsavy ; Maison dans Prats-de-Mollo intramuros avec colonnes en pierres de taille sculptées ; Détail de garde-corps en ferronnerie et en céramique à Arles-sur-Tech ; Détail d'entrée avec marches et encadrement de porte en granite et clé de voûte gravée à Serralongue.

Avec l'arrivée du train et l'amélioration des conditions de vie d'une partie de la population due à l'essor de l'industrie et du thermalisme vers la fin du XIX^{ème} siècle, la construction introduit de nouveaux éléments standardisés et fabriqués en série : des moulures, de la tuile plate mécanique, de la brique... Par ailleurs, de nouvelles vocations de bâtiments se développent ou apparaissent : bâtiments de rapport, hôtels, écoles, gares...

Les constructions sont encore réalisées en suivant des techniques traditionnelles, mais on voit s'opérer une évolution dans la structuration et la matérialité des façades : une disposition ordonnancée des baies, une taille plus importante des fenêtres qui sont plus hautes que larges, l'introduction d'éléments en fonte, une généralisation des enduits et une utilisation plus fréquente de la brique en terre cuite. C'est aussi le début de l'utilisation du ciment. Ce dernier causa certains effets néfastes sur le bâti ancien (création d'une couche imperméable qui empêche les murs maçonnés en pierres « de respirer », l'humidité emmagasinée pouvant à terme impacter la stabilité des murs).



*En haut, de gauche à droite : Maisons de village à Saint Laurent, Le Tech, Arles sur Tech,
 Au milieu, de gauche à droite : Bâtiments de rapport à Lamanère, à Arles-sur-Tech et Saint-Laurent-de-Cerdans.
 En bas, de gauche à droite : Bâtiments institutionnels : École de Saint-Laurent; Mairie et Poste à Montferrer.*

2 Vers une rénovation qualitative et contemporaine

Bien que les villages vernaculaires aient subi un exode important à différentes périodes - mettant en difficulté la préservation du patrimoine - le patrimoine naturel et bâti du Haut Vallespir fait l'objet d'un attrait touristique grandissant. Cela favorise la reconquête de ces villages et un élan de rénovation du bâti ancien.

La rénovation du patrimoine bâti traditionnel est un enjeu clé pour la qualification et l'attrait des villages. Connaître les caractéristiques matérielles, constructives et architecturales de ce parc bâti permet d'assurer une rénovation respectueuse de l'identité du bâtiment, tout en favorisant une liberté créative pour tenir compte des nouveaux usages et assurer un confort thermique et énergétique.

Certaines opérations ont su mêler avec justesse architecture vernaculaire et contemporaine, permettant d'adapter le bâti traditionnel aux nouveaux modes de vie. D'autres rénovations n'ont en revanche pas tenu compte de ces aspects, générant certaines dégradations ou une insertion paysagère peu harmonieuse.



Rénovation contemporaine d'anciennes bâtisses au Tech (à gauche) et à Taulis (à droite).

Par ailleurs, l'activité agricole fait vivre le patrimoine pastoral. Souvent isolé, celui-ci est notamment constitué de mas, de bergeries, de cortals et d'orris. Nombreux de ces éléments bâtis sont privés et se trouvent aujourd'hui dans un état de dégradation avancée. Certains ont fait l'objet de rénovation (principalement pour des logements) tandis que d'autres font l'objet de projets publics de rénovation et de valorisation patrimoniale, notamment avec la collaboration du syndicat Canigó Grand Site. C'est le cas du cortal « Allosat » en cours de rénovation sur la commune du Tech et qui intégrera à terme l'itinéraire du refuge Sant-Guillem. La sauvegarde de ce patrimoine est fortement liée au maintien voire au développement de l'activité pastorale sur le territoire.



De gauche à droite : Mas d'en Vignes, à Arles-sur-Tech ; bergerie à Can Planelle, Prats-de-Mollo.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Une architecture remarquable qui se fond dans le paysage, liée à l'utilisation de matériaux naturels et locaux.**
- **Des villages caractérisés par une architecture vernaculaire qui par endroits se dégrade (logements vacants ou en péril, rénovations non encadrées).**
- **Des espaces publics de qualité mais des améliorations qui pourraient être apportées sur certaines entrées de villages et autour de bâtiments patrimoniaux d'intérêt.**

DES ENJEUX QUI SE DÉGAGENT :

- **La rénovation architecturale et thermique du bâti traditionnel dans les règles de l'art.**
- **L'équilibre entre préservation patrimoniale et création architecturale, dans le cadre de travaux de rénovation du bâti.**
- **La qualité des espaces publics des cœurs historiques, en harmonie avec les caractéristiques urbaines et paysagères des villages.**

LE PATRIMOINE LIÉ AUX ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET THERMALES

1 Le patrimoine architectural lié au thermalisme

► À Amélie-les-Bains-Palalda

L'utilisation des sources est attestée dès la période gallo-romaine. Les premiers thermes d'Amélie-les-Bains ont été construits par les romains : les « Aquae Calidae ». Au niveau de l'Escaldadou, le site a aussi été le lieu de la première implantation du monastère Sainte-Marie du Vallespir.

De cet ancien patrimoine, seuls les vestiges des bains antiques restent intégrés dans les nouveaux bâtiments thermaux construits au XIX^{ème} siècle. Ils sont protégés au titre des monuments historiques. Rien ne semble rester des remparts, ni de l'ancienne église Saint-Quentin détruite au XX^{ème} siècle (une nouvelle église paroissiale portant le même nom a été bâtie au XIX^{ème} siècle).

Les thermes antiques connaissent une première renaissance pendant le Moyen-Âge, puis un véritable essor au début des années 1800 avec une rénovation des lieux et la construction d'un centre thermal moderne pour l'époque. A la même époque, le lieu -dit « Els Banys d'Arles » est rebaptisé avec le nom de la ville actuelle « Amélie-les-Bains ».



De gauche à droite : Les thermes antiques et la carte de l'État-major 1820-1866.

Au XIX^{ème} siècle, devenus privés, les thermes antiques deviennent « L'établissement des thermes romains », auquel s'ajoutent les thermes du Mondony (anciennement thermes Pujade, 1840) et l'hôpital militaire (1855). L'ensemble est dominé par le Fort-les-Bains bâti au XVII^{ème} siècle sur un piton, véritable repère dans le paysage de la vallée.

L'hôpital thermal des armées (inscrit au titre des Monuments Historiques), niché dans un écrin naturel aux abords du Mondony qui surplombe la ville, fait actuellement l'objet d'un projet de rénovation pour la création d'un lieu de formation dédié au sport.

L'essor du thermalisme est à l'origine de l'apparition d'une architecture de villégiature et d'un développement urbain d'abord localisé autour du quartier des Bains (l'Escaldadou) le long du Mondony puis vers la route principale.



Hôpital thermal des armées d'Amélie-les-Bains.



Vue panoramique d'Amélie-les-Bains.

Ce patrimoine thermal a fait l'objet d'un inventaire architectural qui couvre la période XIX - XX^{ème} siècles. Une trentaine de bâtiments sont repérés (dans la base Mérimée), dont leur architecture d'intérêt constitue des devantures de commerces, des hôtels, des villas, des chalets et des bâtiments d'appartements voués à la location touristique.



De gauche à droite et de haut en bas : Maisons de villégiature sur l'avenue du Vallespir ; Hôtel et commerce ; Chalet Sainte-Thérèse ; Immeuble de rapport.

L'urbanisation du centre d'Amélie-les-Bains est très dense. Elle est constituée par des immeubles de rapport sur trois niveaux en moyenne et contenue entre les deux ponts et les quais du Tech. Cette densité diminue en allant vers l'Ouest, vers le pont Hennebique, où des hôtels, chalets et maisons de maître sont pourvus de jardins qui participent à l'ambiance paisée et de villégiature.

L'architecture de villégiature présente une originalité qui se reflète dans la diversité des styles. Elle est influencée par des courants stylistiques contemporains (l'architecture institutionnelle des gares de train, les styles art déco et art nouveau...), qu'elle combine savamment avec des éléments d'une architecture passée (tourelles, escaliers monumentaux hors-œuvre...). Les façades sont riches en décors : débordements de toits en zinc (présents dans les gares ferroviaires), moulures géométriques ou d'inspiration florale (propres du style art déco ou art nouveau), colonnes en fonte, garde-corps en balustrade ou fer forgé...



©Inventaire général Région Occitanie



©Inventaire général Région Occitanie



©Inventaire général Région Occitanie



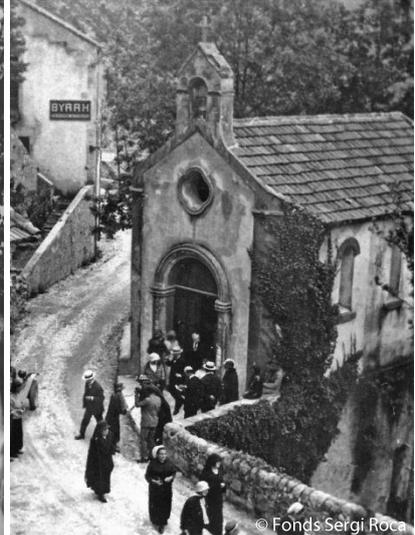
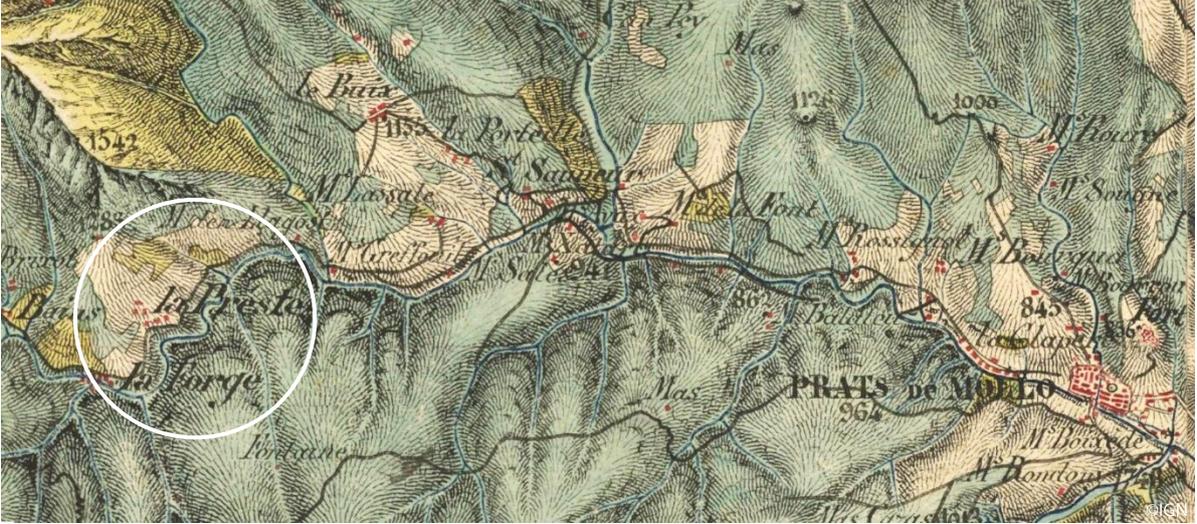
©Inventaire général Région Occitanie

De haut en bas et de gauche à droite : Villa Sainte-Claire sur l'avenue du Vallespir ; Villa Geneviève ; Ancien hôtel restaurant sur la rue des Thermes rénové en logements ; Chalet des roses sur l'avenue du Vallespir.

► À Prats-de-Mollo-la-Preste

À Prats-de-Mollo-la-Preste, les eaux thermales ont été découvertes sur le site de la Preste au début du XIV^{ème} siècle sous la dénomination de « Banys de les Ayades ». Un établissement thermal s'est construit en 1818 et a subi des extensions successives jusqu'en 1903. Le secteur s'est développé avec d'autres constructions et une station hydroélectrique. Par ailleurs, la chapelle Saint-Roch a été construite en amont des termes à la fin du XIX^{ème} siècle. Sur ce site thermal, aucun élément bâti n'est aujourd'hui protégé.

L'établissement thermal fonctionne toujours actuellement au niveau de ce hameau qui ne s'est pas développé davantage. Les curistes logent sur place et profitent notamment de l'attrait patrimonial de Prats-de-Mollo situé à quelques kilomètres.



De haut en bas et de gauche à droite : Bâtiment thermal ; Grand hôtel thermal ; Carte de l'État-major 1820-1866 ; Station hydroélectrique ; Chapelle Saint Roch.

2 Le patrimoine architectural lié à l'industrie textile

L'activité drapière et le tissage se développent bien avant l'industrie sandalière, autour du XII^{ème} siècle à Perpignan. Reconnu par un estampillage, le tissu catalan est reconnaissable aux rayures colorées aux tons chauds.

C'est à la seconde moitié du XIX^{ème} siècle que l'industrie textile de filature et de tissage apparaît dans le Haut Vallespir, avec l'arrivée des premiers métiers à tisser mécaniques. Industries et moulins s'installent dans les bourgs de la vallée du Tech, bénéficiant du système de transport ferroviaire reliant la haute vallée du Tech à la plaine du Roussillon.

À **Saint-Laurent-de-Cerdans**, la première fabrique en France d'artisanat sandalier est fondée par Sans & Garderie en 1897. Devenue Les Toiles du Soleil en 1993, elle rejoint AT Groupe (JCST HOLDING) en 2023. De renommée internationale, le savoir-faire ancestral des Toiles du Soleil est reconnu par l'Etat en 1999 avec l'obtention du label « Entreprise française du Patrimoine Vivant ».

L'artisanat sandalier et l'industrie des tissus perdurent sur ce haut lieu situé à l'entrée de la commune et où a été créée la Maison du Patrimoine & de la Mémoire « André Abet ». L'espace public dédié aux piétons en entrée du site des Toiles du Soleil pourrait être valorisé.



L'entrée des Toiles du Soleil (à gauche) et le parking aux abords de l'ancienne gare (à droite)

À **Arles-sur-Tech**, sur le site de l'ancien moulin à huile des moines, une chocolaterie et une usine de tissage ont vu le jour XIX^{ème} siècle. Très florissantes entre les deux guerres, ces activités ont pâti de l'aiguat de 1940 qui a emporté une grande partie des infrastructures. « Les Tissages Catalans » ont repris l'activité artisanale du tissage sur le site jusqu'à l'arrêt définitif des machines à la fin des années 1980.

Devenu un lieu culturel et d'artisanat, le « moulin des Arts et de l'Artisanat » accueille actuellement des ateliers d'artistes et un lieu d'exposition « la salle des machines » qui entretient la mémoire de l'ancienne activité de tissage.

Depuis le moulin des Arts, s'ouvre au nord une perspective sur l'abbaye Sainte-Marie. L'espace public qui relie les deux ensembles patrimoniaux, ainsi que l'espace au droit du Moulin, mériteraient là aussi d'être mis en valeur (requalification des revêtements du sol, signalétique, ambiance végétale...).



Le moulin des Arts et de l'Artisanat (à gauche) et vue de l'abbaye depuis le Moulin (à droite).

À **Prats-de-Mollo-la-Preste**, les différentes usines textiles étaient, à l'origine, liées par une même famille d'industriels, celle des Guiu, sous le nom de « Pages-Xatart & Cie » (d'après l'ouvrage « Prats-de-Mollo -La-Preste disparu, Sergi Roca »).

Cette activité, mise à mal par la crise économique de 1929, puis par l'aiguat de 1940 et les conflits mondiaux, cesse à la fin du XX^{ème} siècle. Elle laisse un patrimoine industriel remarquable, dont les bâtiments se caractérisent par de vastes toitures en shed et des façades de qualité. Celles de Perella, construite dans les années 1940, et de la « Verneda » en sont les principaux témoins. Acquisie par la commune, cette dernière a été transformée en centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et constitue un des sièges du Pays d'art et d'histoire transfrontalier (cf. chapitre « Le patrimoine reconnu et protégé », titre 5. « Pays d'art et d'histoire transfrontalier... »).

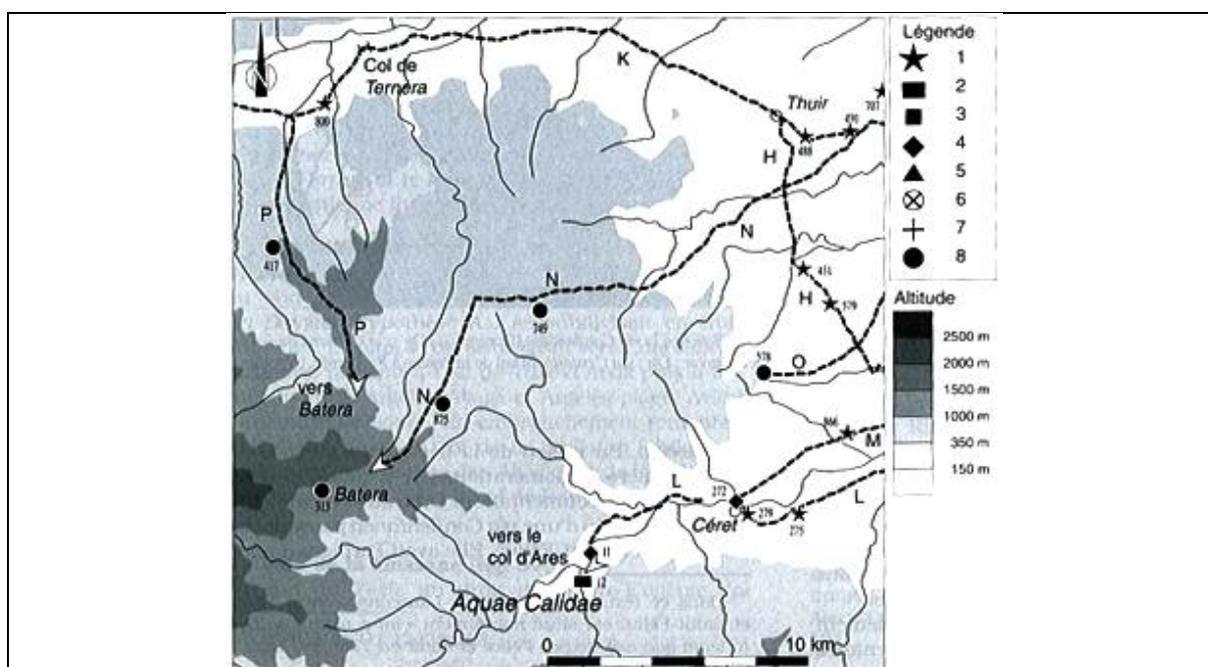


Ancienne usine textile « La Verneda ».

3 Le patrimoine lié à l'extraction et la transformation des minerais

Le massif du Canigó est riche en minerais : le cuivre, le plomb argentifère et plus largement le fer. L'exploitation minière remonterait à l'Antiquité. Des vestiges de cette époque liés à l'activité métallurgique ont été découverts au niveau de la région minière de Batère à Corsavy, La Bastide et Saint-Marsal, mais aussi au Sud du massif dans la vallée du Tech.

Les Romains ont développé cette activité, notamment sur le site de Batère. Des vestiges de forges sur les lieux d'extraction et surtout l'important réseau d'acheminement du fer, reliant Batère et le Haut Vallespir à la plaine du Roussillon en attestent. La commune de Coustouges joua aussi un rôle important en tant que poste de garde (« Custodia ») établi par les Romains et point d'accès depuis l'Espagne vers les mines de Batère.



Légende : 1- habitat ; 2-castrum et agglomération ; 3-section routière ; 4-pont ; 5- nécropole ; 6-chapelle sur site antique ; 7-trésor monétaire ; 8-ferrier et mine

Voies et chemins :

H : de la via Conflentana à la via Domitia et à la voie du Vallespir ; K : via Conflentana d'Illiberis (Elne) au col de la Perche ; L : voie du Vallespir ; M : de la via Domitia à Córret (rive gauche du Tech) ; **N : de Batère à la plaine par les Hostalets ;** O : route du fer depuis Llauro ; **P : de Batère à la via Conflentana (Conjourdó).**

Sites proches des chemins : Amélie-les-Bains-Palalda : **11 : vieux pont sur le Tech, 12 : Les Thermes ;** Córret : 272 : pont sur le Tech ; 275 : Les Tombeaux ; 279 : Venta Farines ; **Corsavy : 313 : mines de Batère ;** Finestret : 417 : Córrech del Carraller ; Fourques : 431 : Puig de Miló ; Lluipia : 488 : Sant Romà , 491 : Vilar Milà ; Passa-Llauro-Tordères : 578 : Pla del Mener ; 579 : Mas Désiré ; Prunet-et-Belpuig : 749 : Can Fortó, à côté de la source ; Rodès : 800 : Motsanes Oratoire , Saint-Jean-Pla-de-Corts : 866 : Sobre Camps ; **Saint-Marsal : 875 : L'Oratori.**

*Les chemins du fer: extrait de la Carte Archéologique de la Gaule (66),
(dessin J. Kotarba et J. P. Comps)*

Le développement de ce réseau de transport au XII^{ème} siècle ainsi que les prospections effectuées sous le roi d'Aragon, ont renforcé l'activité minière sur le territoire, ouvrant de nouvelles exploitations par la Compagnie Royale des Mines, comme par exemple à Lamanère ou La Preste.

Mais ce n'est que vers la fin du XVIII^{ème} et surtout au XIX^{ème} siècle que l'activité minière se développe largement suite à des recherches plus importantes. De nombreuses forges voient le jour dans la vallée, à Arles-sur-Tech, Le Tech, Prats-de-Mollo-la-Preste, La Bastide, Serralongue, Lamanère, Saint-Laurent-de-Cerdans, Coustouges..., donnant parfois naissance à de nouveaux hameaux tels que la Forge à La Preste ou la Forge del Mitg en amont de Saint-Laurent-de-Cerdans.

Au XIX^{ème} siècle, l'exploitation du fer s'industrialise grâce à la modernisation des moyens de transport du minerai. Tandis que la nouvelle ligne de chemin de fer permet d'évacuer le minerai dans la vallée, un système d'acheminement par câble permet de transporter le minerai de Batère jusqu'à Arles-sur-Tech. À l'entrée de la ville, le carreau de la mine est un marqueur fort de ce passé industriel. À cette époque, les mines connurent leur apogée avec plus de 500 ouvriers.

Un autre transporteur aérien reliait la gare de Formentera à Amélie-les-Bains. Le site minier de la Pinouse se compose de : La Pinosa (Valmanya, hors territoire communautaire), Les Manerots (La Bastide), l'ancienne voie du chemin de fer et la gare de Formentera (Montbolo). La protection concerne sur le Haut Vallespir le site des Manerots ainsi que des installations liées au transport du minerai par la voie ferrée minière de la Pinouse entre les gares de Rapaloum et de Formentera (ensemble des vestiges de surface et installations au sol).

L'exploitation a cessé dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la dernière entreprise a quitté Batère en 1987, laissant en patrimoine les traces de cette grande période qui a façonné le Haut Vallespir et ses paysages.

L'intérêt pour ce patrimoine important et reconnu par les habitants et les élus locaux, est notamment démontré par les divers projets de valorisation ou rénovation entrepris ces vingt dernières années par différentes structures (PNR des Pyrénées Catalanes, CNRS, DRIRE...) : rénovation et création du refuge gardé de Batère, signalétique et intégration dans les parcours de randonnées (GR10), expositions et événements organisés dans le cadre de ces projets (exposition permanente au refuge de Batère, Foire des forgerons à Arles-sur-Tech, fête de la Charbonnière à La Bastide...).

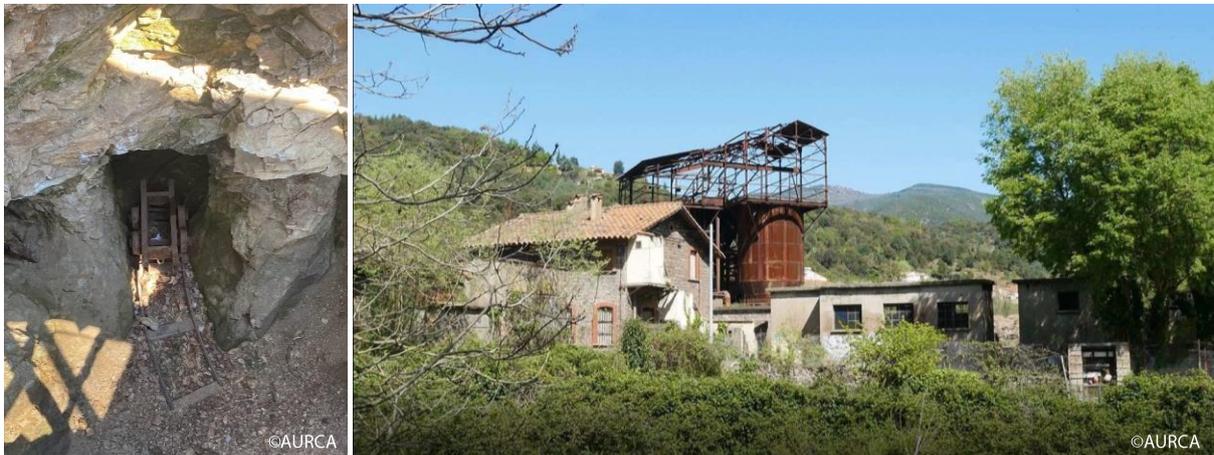


Le refuge de Batère et le panorama qu'il offre.

« La Route du fer » est un vaste projet basé sur la sauvegarde de la mémoire des gens et des lieux liés à l'extraction et à la transformation du minerai de fer dans le massif du Canigó. Devant aboutir à un programme de valorisation culturelle et de dynamisation de l'économie locale, ce projet a pour ambition de contribuer au renouveau de l'intérêt pour le patrimoine industriel des Pyrénées-Orientales (source : Canigó Grand Site).

Dans ce cadre de préservation et transmission de la mémoire, le site minier de la Pinouse a été inscrit au titre des monuments historiques en 2015 et fait partie du Canigó Grand Site et du Pays d'art et d'histoire des vallées du Tech et du Ter (cf. chapitre « Patrimoine reconnu et protégé »). Ce site est doublement symbolique, outre son rôle dans l'activité minière, il a été un haut lieu de la Résistance pendant la seconde guerre mondiale.

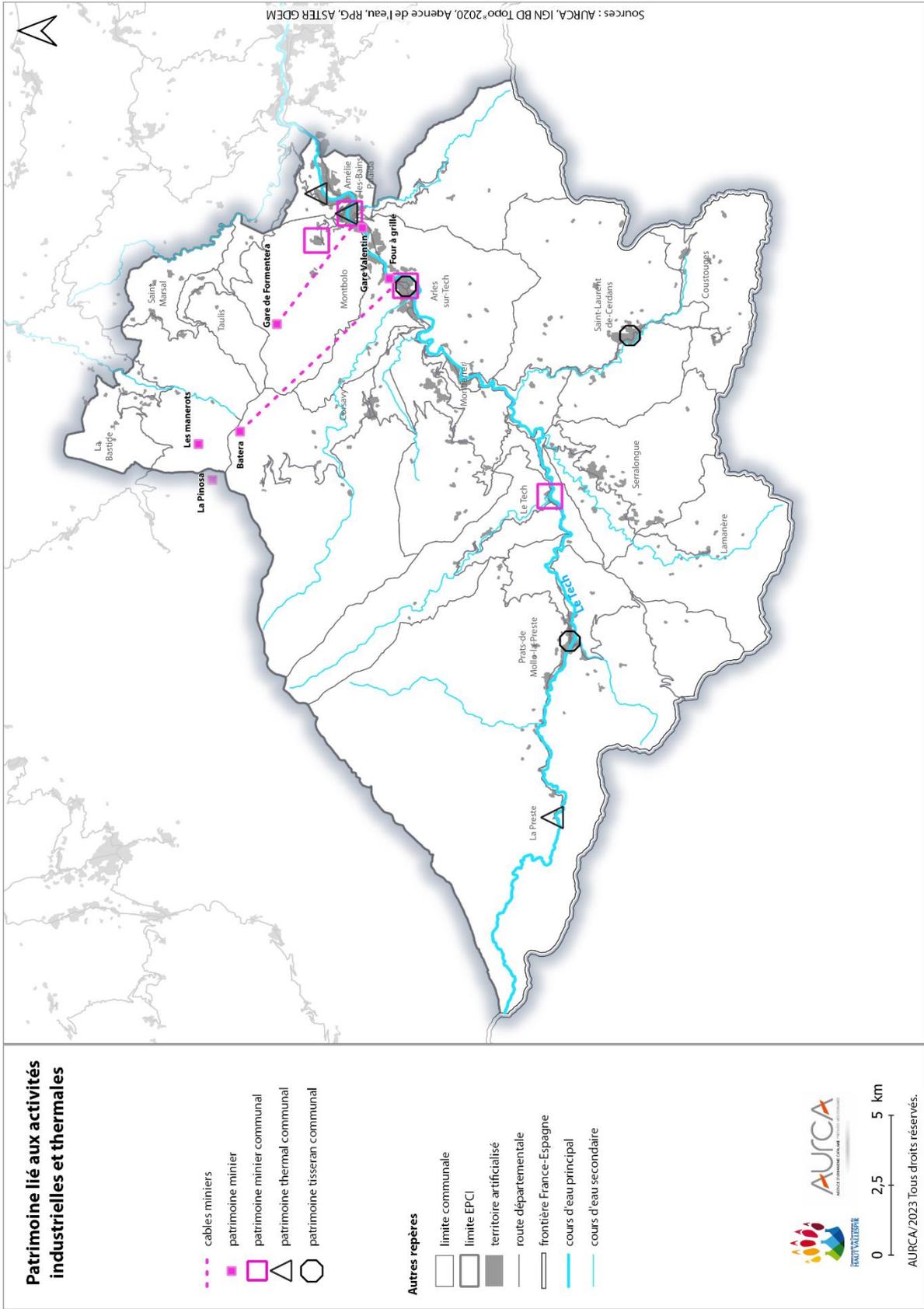
D'autres sites ou éléments liés à l'activité extractive du fer sont reconnus et valorisés, sans pour autant faire l'objet d'une protection « majeure ». C'est le cas du site minier de Batère à Corsavy, du carreau de la mine à Arles-sur-Tech (dont l'ensemble bâti se trouve dans un état de dégradation avancé et attendent un projet de valorisation) et des anciennes mines de Lamanère (mines d'Agafallops, Borrec et Reinet) valorisées au travers d'un parcours historique « musée à ciel ouvert ».



Valorisation du passé minier à Lamanère, parcours historique (à gauche) et le carreau de la mine à Arles-sur-Tech (à droite).



De gauche à droite : ancien four à griller à Taulis ; ancien four à Montbolo et wagonnet à ballast site de Manerots, La Bastide.



4 Le patrimoine lie à la voie ferrée et au tramway

Mise en service en 1898, la voie ferrée reliait la plaine roussillonnaise à la haute vallée du Tech par la ligne Elne - Arles-sur-Tech. Le tronçon qui connectait Amélie-les-Bains à Arles a été détruit par l'Aiguat de 1940 et non reconstruit depuis. Son tracé désaffecté accueille dorénavant sur certains segments une voie verte en site propre entre Le Boulou et Amélie-les-Bains-Palalda. Cette voie fait partie de l'itinéraire transfrontalier Pirinexus (passage de frontière par le col d'Ares).

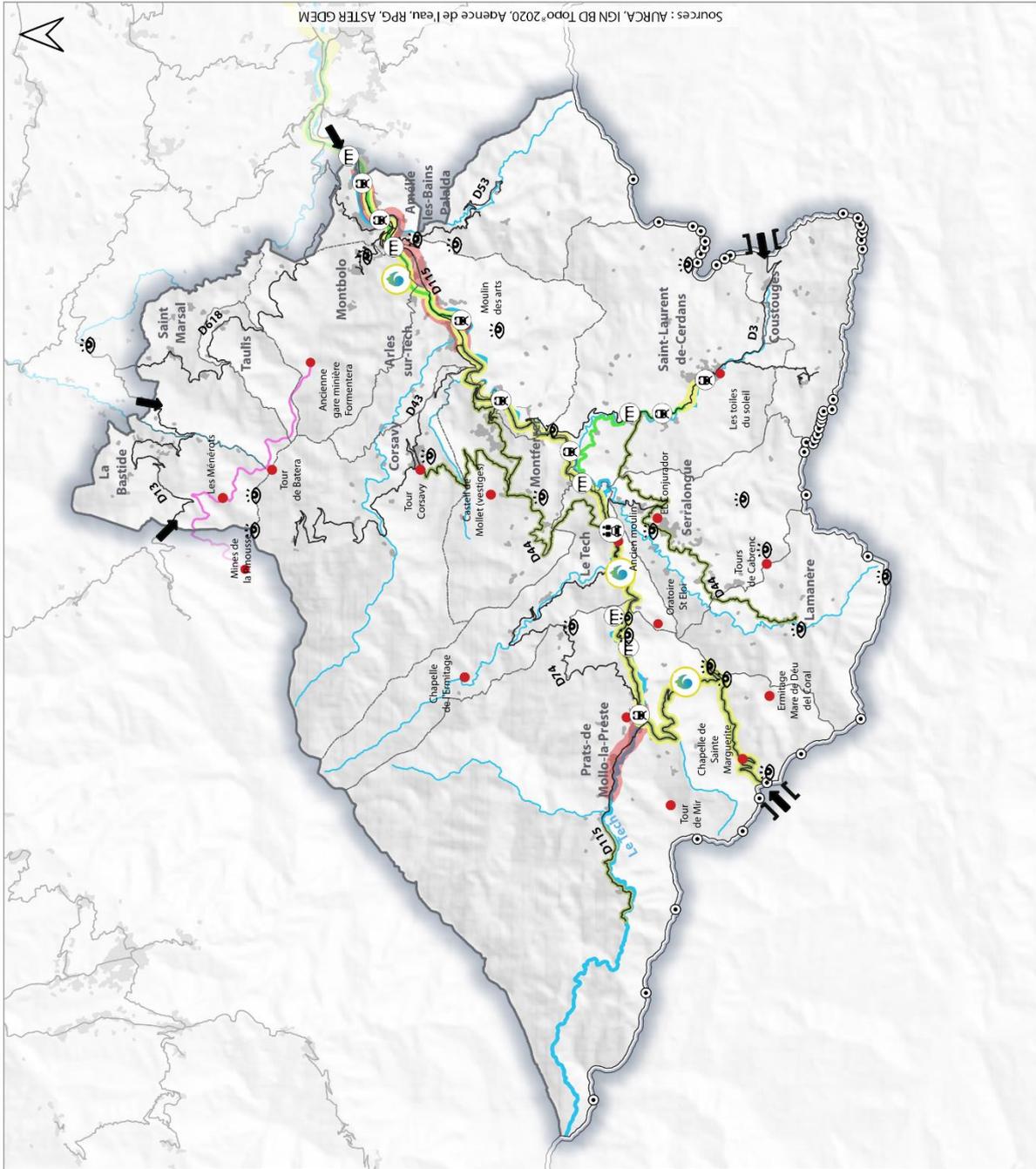
La voie ferrée était complétée par un tramway électrique, inauguré en 1913, qui reliait Arles-sur-Tech à Prats-de-Mollo, avec un embranchement à Manyagues (Le Tech) vers Saint-Laurent-de-Cerdans. En 1937, le tramway disparaît, concurrencé par l'arrivée de l'autocar.

Le patrimoine ferroviaire, composé de gares et de haltes mais aussi d'ouvrages d'art tels que les ponts et viaducs qui permettaient le franchissement du Tech et d'autres cours d'eau, est encore bien visible de nos jours.

Les gares et haltes ont été revendues à des privés ou achetées par les communes pour y créer des logements, équipements, services ou commerces de proximité. Malgré le changement de destination opéré dans ces bâtiments, leur style architectural ferroviaire a été conservé (ordonnancement des façades, encadrement des baies en brique de terre cuite, les toits en tuiles plates, des débordements des toits en zinc... style que l'on retrouve dans les bâtiments institutionnels de la fin du XIX^{ème} et de la première moitié du XX^{ème} siècle). La rénovation de ce patrimoine ferroviaire pourrait dialoguer avec les infrastructures côté espagnol, au-delà du col d'Ares, où les anciennes gares et haltes ont été rénovées pour y créer des lieux culturels, des restaurants ou autres sites recevant du public ; pensés comme des vitrines territoriales en lien avec le cyclotourisme.



*De gauche à droite et de haut en bas : Gare d'Arles-sur-Tech ;
Ancienne gare de Manyagues (logement) ; Viaduc Forge del Mitg (carte postale ancienne).*



Sources : AURCA, IGN BD Topo®2020, Agence de l'eau, RPG, ASTER GDEM

Parcourir les paysages

- point de vue remarquable
- patrimoine bâti
- viaduc
- ancienne gare ou halte
- aire de covoiturage
- bornes frontières
- porte du territoire
- col routier
- itinéraire cyclotouristique Pirenexus
- circuit de randonnée
- chemin de fer minier de Rapaloum
- voie verte
- route touristique
- traversée urbaine
- limite communale
- limite EPCI
- territoire artificialisé
- frontière France-Espagne
- cours d'eau principal
- cours d'eau secondaire



AURCA / 2023 Tous droits réservés.



CE QU'IL FAUT RETENIR

- **Un patrimoine fortement lié aux ressources locales participant aux fondements de l'identité du territoire.**
- **Une architecture remarquable de villégiature liée au thermalisme qui contraste avec les constructions plus contemporaines.**
- **Un patrimoine thermal peu valorisé à La Preste.**
- **Une activité du textile vivante et un patrimoine valorisé.**
- **Un patrimoine minier conséquent et en partie mis en valeur.**
- **De nombreux bâtiments et ouvrages d'art d'intérêt lié aux anciennes voies ferrées et de tramway, peu connus malgré leur valorisation partielle.**

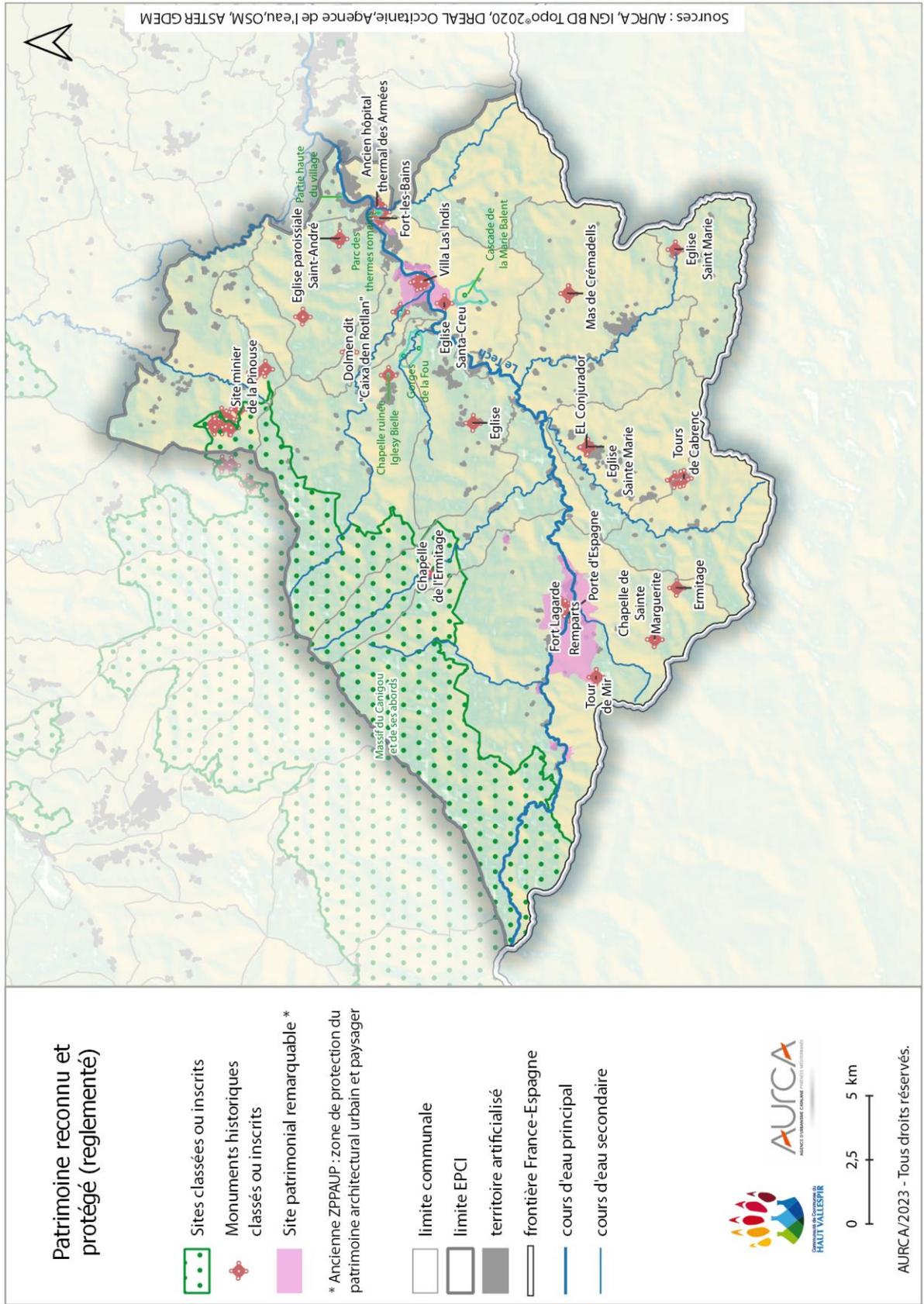
DES ENJEUX QUI SE DÉGAGENT :

- **La préservation du patrimoine thermal, via une mise en valeur sur La Preste et un encadrement des rénovations de bâtiments à Amélie-les-Bains-Palalda.**
- **L'accessibilité claire et sécurisée des pôles d'intérêt liés à l'activité textile (présente ou passée).**
- **La qualité paysagère et le confort des espaces d'accueil et de stationnement situés aux abords des anciennes gares et des pôles touristiques et culturels.**
- **La valorisation du patrimoine minier, à pérenniser et faire rayonner sur d'autres sites miniers du territoire (carreau de la mine à Arles-sur-Tech...).**
- **La connaissance du patrimoine ferroviaire (train et tramway) et sa valorisation et mise en réseau avec les infrastructures rénovées en lieux culturels et de restauration côté espagnol (au-delà du col d'Ares).**

LE PATRIMOINE RECONNU ET PROTÉGÉ

Le territoire du Haut Vallespir offre un patrimoine naturel, géologique et bâti identifié et reconnu, avec :

- Des sites et monuments naturels classés ou inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 retranscrite aux articles L.341-1 et suivants du code de l'Environnement.
- Le label Grand Site de France lié au massif du Canigó qui couvre l'ensemble du territoire du Haut Vallespir.
- Deux Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) sur les communes de Prats-de-Mollo-la-Preste et Arles-sur-Tech.
- Un patrimoine bâti, inscrit ou classé au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.
- Le label Villes et Pays d'Art et d'Histoire.
- Un patrimoine archéologique (préhistorique ou protohistorique) et des Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques.
- Des sites inventoriés à l'inventaire national du patrimoine géologique.
- Mais aussi une diversité d'éléments patrimoniaux (grand et petit patrimoine) ni classés ni inscrits mais représentant une valeur culturelle, identitaire ou paysagère forte pour les acteurs du territoire et la population. Une attention particulière y est portée dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal.



1 Les sites classés et inscrits

Au titre des articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'Environnement, certains monuments naturels et sites sont protégés au titre de leur intérêt général sur le plan scientifique, artistique, historique, légendaire ou pittoresque. Le classement ou l'inscription d'un monument naturel ou d'un site constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État (cf. cahier État Initial de l'Environnement).

Le territoire communautaire est concerné par un seul site classé. Classé en 1951, le site « Massif du Canigó et ses abords » présente des paysages remarquables et exceptionnels. Le périmètre classé a été étendu en 1983, passant de 443 hectares à près de 8 000 hectares. Dans le Haut Vallespir, il s'étend sur les communes de Prats-de-Mollo-la-Preste, Le Tech, Corsavy, Saint-Marsal et La Bastide.

Au sein d'un site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites (par exemple, les travaux relevant du permis de construire) sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du département concerné) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). L'autorisation est déconcentrée au niveau du Préfet de département pour les travaux moins importants.

Depuis 2013, le site est labélisé « Grand site de France » (cf. chapitre suivant).

Six sites inscrits sont aussi présents sur trois communes du Haut Vallespir. Ils contribuent à la protection du patrimoine naturel et bâti, parfois situé en dehors des bourgs et villages :

- À Corsavy, les sites : « Gorges de la Fou » (à cheval sur Montferrer) et « Vestiges de la chapelle Iglesy Bielle et ses abords ».
- À Amélie-les-Bains-Palalda, les sites : « Partie haute du village (Palalda) » et « Parc des thermes Romains ».
- À Arles-sur-Tech, les sites : « Chapelle Saint-Pierre et vallée du Riuferrer », et « Cascade de la Marie Valente et ses abords ».

Au sein d'un site inscrit, l'administration doit être informée au moins quatre mois à l'avance des projets de travaux. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

À noter que le décret n° 2022-794 du 5 mai 2022 a mis fin à l'inscription de six sites inscrits sur le territoire en raison de leur couverture par une autre mesure de protection de niveau au moins équivalent, prévue au code de l'environnement ou au code du patrimoine. Il s'agit des sites suivants déjà protégés par les SPR présents sur les communes d'Arles-sur-Tech et de Prats-de-Mollo-la-Preste :

- Arles-sur-Tech : « Tour Saint-Sauveur et ses abords » ; « Palaou et partie des bails Barjeau et de la Marine » ; et « Mas et chapelle Santa Creu et ses abords ».
- Prats-de-Mollo : « Agglomération et abords », « Croix et calvaire de Grendreu », et « Ravin du Rourre, rochers et pentes herbeuses ».

3 Les monuments historiques

La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques (MH), modifiée et consolidée par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine promulguée le 7 juillet 2016 (dite loi LCAP), permet de protéger les immeubles dont la valeur du point de vue de l'histoire ou de l'art, représente un intérêt public. Ces immeubles sont classés ou inscrits comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre chargé des affaires culturelles (cf. articles L.621-1 et suivants du code du Patrimoine).

Au titre de l'article L.621-9, « l'immeuble classé au titre des monuments historiques ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative. »

Au titre de l'article L.621-27, l'inscription entraîne notamment « l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit, sans avoir, quatre mois auparavant, avisé l'autorité administrative de leur intention et indiqué les travaux qu'ils se proposent de réaliser. »

De plus, le classement ou l'inscription d'un immeuble engendre la protection des immeubles nus ou bâtis situés dans son champ de visibilité, soit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible de l'immeuble classé/inscrit ou visible en même temps que lui, et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres.

Depuis 2016, la loi LCAP instaure le principe de « périmètre délimité des abords » (PDA) destiné à remplacer, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), le périmètre de 500 mètres et la notion de champ de visibilité à l'intérieur de ce périmètre. Les périmètres de 500 m restent valables jusqu'à la réalisation de PDA. Par ailleurs, de nouvelles dispositions sont introduites par cette loi, avec l'objectif de favoriser l'innovation, la qualité et la créativité architecturales pour certains projets présentant un intérêt public.

Sur le territoire du Haut Vallespir, selon la base Mérimée-DRAC, plus de 30 éléments du patrimoine monumental ou architectural sont classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Ils disposent de périmètres de protection (rayon de 500 m).

Ce patrimoine protégé, riche et divers, couvre plusieurs périodes de l'histoire. Il comprend des éléments relatifs à l'architecture religieuse (chapelles, églises ou abbayes), militaire (châteaux, fortifications, tours à signaux), domestique, agricole ou industrielle (fermes, maisons particulières, villas, hôtels, mines...).

Douze communes abritent des monuments historiques :

- Amélie-les-Bains-Palalda, 3 monuments classés et inscrits MH : le fort Les Bains (classé), les vestiges des thermes romains (classé) et l'ancien Hôpital thermal des armées (inscrit). L'église primitive dédiée à St-Quentin bâtie au IX^e siècle, a été déclassée suite à sa démolition en 1932. Par ailleurs le patrimoine lié au thermalisme a fait l'objet d'un inventaire qui répertorie une trentaine d'éléments sur la base Mérimée (cf. chapitre « Le patrimoine architectural lié au thermalisme »).
- Arles-sur-Tech, 8 monuments classés ou inscrits MH, couvrant diverses périodes : la villa Las Indis, l'hôtel de ville XX^e siècle (inscrit), l'église Santa Creu X^e siècle (inscrit), l'église paroissiale et la tour St-Sauveur (du XI^e au XVIII^e siècle - inscrit), l'abbaye Sainte Marie (du XI^e au XIII^e siècle - classé partiellement), la chapelle St-Pierre du XII^e siècle (inscrit), et le dolmen « Caixas de Rodllan » du néolithique (classé).
- Corsavy, un monument inscrit MH : les ruines de l'ancienne église St-Martin, XII^e siècle.
- Coustouges, un monument classé MH : l'église Sainte-Marie (Moyen Age).

- La Bastide, l'ensemble minier faisant parti du site de La Pinouse (inscrit MH) : lieu-dit Bosc de l'Ouillat, tunnels, trémie, citerne ; lieu-dit les Manerots, plan incliné, trémies, four à griller, forge, cantine, maison du contremaitre dite Casa del Rei.
- Lamanère, un monument partiellement classé MH : les tours de Cabrenç du XIII^{ème} siècle (aussi sur Serralongue).
- Le Tech, un monument inscrit MH : l'ermitage St-Guilhem de Combret du XI^{ème} siècle.
- Montbolo, deux monuments inscrits MH : l'église paroissiale St-André du XII^{ème} siècle et les sites faisant partie de l'ensemble minier de la Pinouse (XX^{ème} siècle) : trémie, four à griller, bâtiments divers, lieu-dit gare de Formentera.
- Montferrer, un monument classé MH : l'église de Ste-Marie du XII^{ème} siècle.
- Prats-de-Mollo-la-Preste, 8 monuments classés ou inscrits MH : le fort Lagarde du XVII^{ème} siècle (classé), les deux portes fortifiées du XVII^{ème} siècle (classées), l'ermitage Notre Dame-du-Coral des XIII^{ème} et XIX^{ème} siècles (inscrit), les vestiges de la chapelle Ste-Marguerite et l'hospice (du XIII^{ème} au XIX^{ème} siècle - inscrit), la tour de Mir du XIII^{ème} siècle (inscrit), et l'église St-Juste et St-Ruffine (XIII^{ème} et XVII^{ème} siècles - classé).
- Saint-Marsal : l'ensemble minier faisant parti du site de La Pinouse (inscrit MH) : maisonnette de la voie ferrée dite caseta de Saint-Marsal et tunnel.
- Serralongue, trois monuments classés et inscrits : l'église Ste-Marie (XI^{ème} et XII^{ème} siècles), El Conjurador du XIX^{ème} siècle (inscrit), et les tours de Cabrenç XIII^{ème} siècle (aussi sur Lamanère).

Le patrimoine religieux est notamment remarquable. On peut pour exemple citer l'abbaye bénédictine Sainte-Marie à Arles-sur-Tech, les deux ermitages Guilhem de Combret à Le Tech et Notre-Dame-du-Coral à Prats-de-Mollo, les vestiges de l'église Saint-Martin de Corsavy, l'église Sainte-Marie de Serralongue ou l'église Sainte-Marie de Mollet de Montferrer.

Certains bâtiments aux fonctions religieuses ont été rachetés en tant que biens publics ou privés, et ont vu leur vocation initiale modifiée. Ainsi, par exemple, l'ermitage de Prats-de-Mollo est aujourd'hui un gîte d'étape tandis que celui de Le Tech sert d'habitation.

D'autres bâtiments religieux présentant un intérêt architectural (styles préroman, roman, baroque...) et historique (témoins de la formation des villages et des villes du Haut Vallespir), ne sont pour autant pas protégés.



©AURCA



©Prats-de-Mollo-la-Preste



©AURCA

De haut en bas : Abbaye Sainte-Marie à Arles-sur-Tech ; Ermitage Notre Dame du Coral à Prats-de-Mollo ; Église Sainte-Marie à Montferrier.

4 Les sites patrimoniaux remarquables

Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) sont, au sens de l'article L.631-1 du code du Patrimoine, « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. »

Deux SPR concernent les communes de Prats-de-Mollo-la-Preste et d'Arles-sur-Tech. Initialement créés en tant que Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) respectivement le 14 août 2003 et le 21 février 1994, la loi LCAP les a automatiquement transformés en SPR.

Les deux communes souhaitent réviser le périmètre de ces sites. L'élaboration du PLU intercommunal constitue une opportunité pour mener cette démarche de manière concomitante et coordonnée entre les communes, notamment dans le cadre de l'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) qui vaut servitude d'utilité publique.

À ce jour, la commune de Prats-de-Mollo-la-Preste a lancé la démarche en constituant la commission locale du site patrimonial remarquable (CLSPR). Elle est composée d'élus locaux, de représentants de l'État, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées.

5 Le Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier Les vallées catalanes du Tech et du Ter

Créé en 2010, le Pays d'Art et d'Histoire « Les vallées catalanes du Tech et du Ter » était le premier territoire transfrontalier labellisé par le ministère de la Culture. Il s'étend sur l'ensemble du Vallespir, de la vallée de la Rome et la haute vallée du Ter jusqu'à Sant Joan des Abadesses, soit 44 communes.

Le label engage les Villes et Pays d'Art et d'Histoire à développer une politique culturelle et touristique basée sur le patrimoine, notamment à travers la sensibilisation des habitants et des professionnels, l'initiation du jeune public, une offre au public touristique et un service éducatif.

Le Pays d'Art et d'Histoire est géré par un groupement européen de coopération territoriale dont le droit d'application est français (syndicat mixte ouvert). Une équipe politique et technique franco-catalane est chargée de la gestion et de l'animation du label de part et d'autre de la frontière franco-espagnole. Une convention est établie avec la Fondation du Patrimoine pour accompagner toutes les opérations de la Fondation sur le territoire français du Pays d'Art et d'Histoire (actions concernant le bâti ancien et le développement durable).

Des inventaires du patrimoine et des chartes architecturales et paysagères alimentent et contribuent à orienter la politique de valorisation et de communication : patrimoine industriel des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles en partenariat avec le service de l'inventaire de la Région Occitanie, inventaire du patrimoine textile religieux avec le service de l'inventaire de la Région Occitanie et le centre départemental de conservation et de restauration du patrimoine des Pyrénées-Orientales...

Installé en Catalogne Sud, un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) a été créé en 2022. Ce site est complété par un réseau de lieux d'expositions, introduisant plusieurs thèmes sur le territoire du Haut Vallespir :

- Le patrimoine religieux, présenté au Palau d'Arles-sur-Tech.
- Le patrimoine architectural et urbain, présenté au Musée de la Poste à Palalda et au centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine aménagé dans l'ancienne usine textile « La Verneda » à Prats-de-Mollo.
- Le patrimoine industriel, présenté à la Maison du Patrimoine de Saint-Laurent-de-Cerdans ;
- Le patrimoine des frontières, présenté au Fort Lagarde à Prats-de-Mollo.



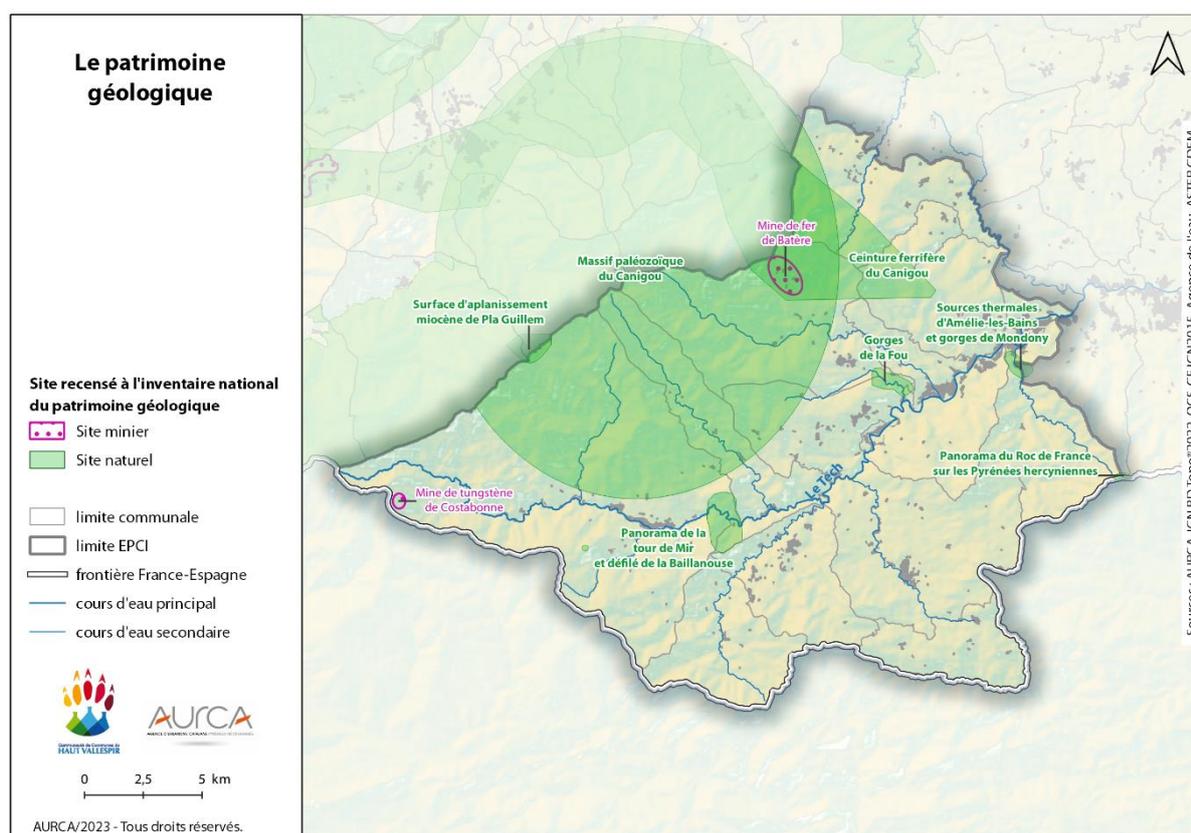
Le territoire du Pays d'Art et D'Histoire transfrontalier (source: Pays d'Art et d'Histoire des Vallées Catalanes)

6 Le patrimoine géologique

L'inventaire national du patrimoine géologique (INPG) a pour objectif d'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique, de collecter et saisir leurs caractéristiques sur des fiches appropriées, de hiérarchiser et valider les sites à vocation patrimoniale, et d'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection. Validé en 2013 au niveau de l'ex-région Languedoc-Roussillon, cet inventaire recense neuf sites sur le territoire communautaire, dont sept sites naturels et deux sites anthropiques.

Deux sites naturels correspondent à des formations étendues localisées sur le massif du Canigó : « La ceinture ferrifère du Canigó » et « Le massif paléozoïque du Canigó ». Les fiches descriptives réalisées dans le cadre de cet inventaire indiquent que les vulnérabilités (anthropique et naturelle) de ces sites sont nulles. Cinq autres sites naturels correspondent à des formations géographiquement moins étendues. Il s'agit de « La surface d'aplanissement miocène de Pla Guillem », « Le panorama de la tour de Mir et le défilé de la Baïllanouse », « Les gorges de la Fou », « Les Sources thermales d'Amélie-les-Bains et gorges de Mondony » et « Le panorama du Roc de France sur les Pyrénées hercyniennes ».

Les deux sites anthropiques répertoriés à l'inventaire concernent des sites miniers : « Les mines de fer de Batère » et « Les mines de tungstène de Costabonne ».



7 Le patrimoine archéologique

Le Haut Vallespir abrite un patrimoine archéologique riche qui couvre plusieurs périodes historiques. Certains sites archéologiques sont connus et répertoriés.

La loi pour l'archéologie préventive de 2001 a notamment pour objectif de préserver ce patrimoine. Elle cherche à concilier la préservation du patrimoine archéologique et la recherche scientifique avec les impératifs du développement territorial et de l'aménagement.

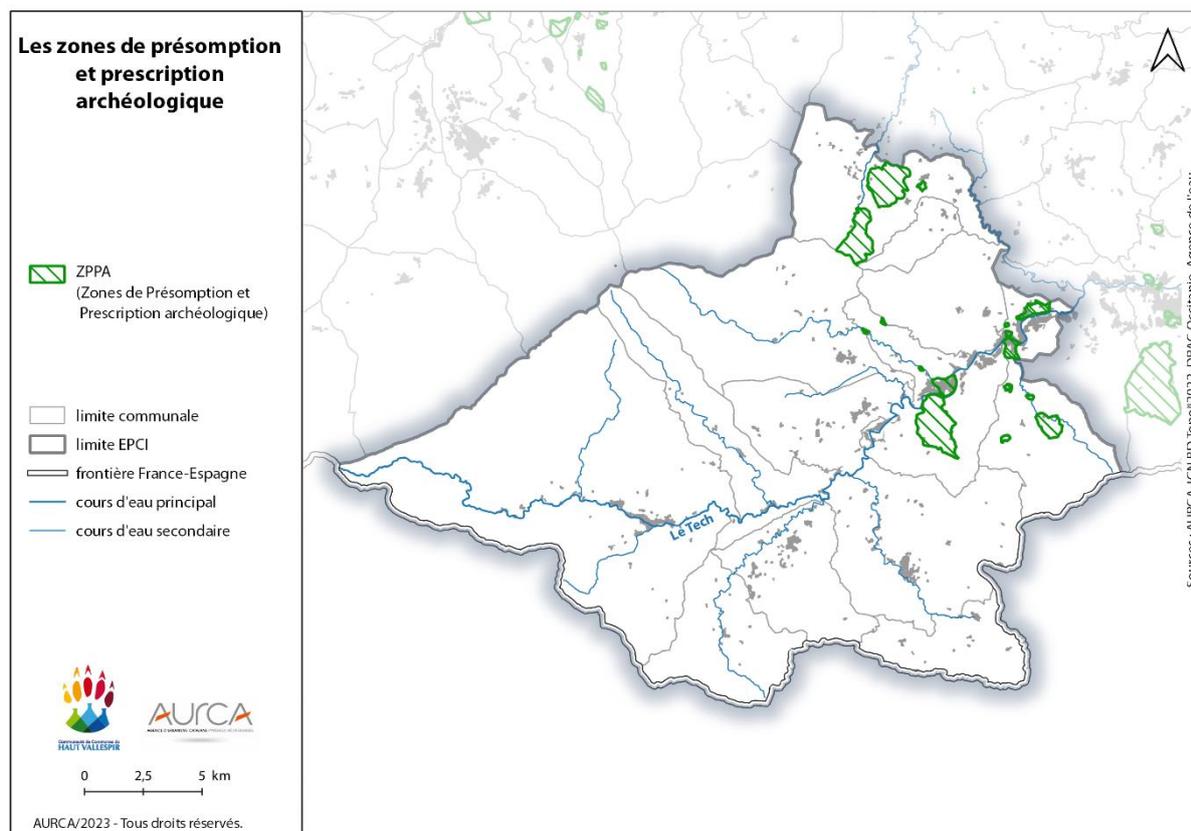
Certaines zones sont connues pour leur sensibilité archéologique, soit parce qu'elles ont fait l'objet de fouilles abritant des vestiges, soit parce que selon des expertises scientifiques elles peuvent receler un patrimoine archéologique.

Sur le territoire du Haut Vallespir, on recense :

- De nombreux sites archéologiques, ayant (ou pas) fait l'objet de fouilles.
- Trois communes concernées par des Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA).

► Les Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques (ZPPA)

Sur trois communes, Amélie-les-Bains-Palalda, Arles-sur-Tech et Saint Marsal, des Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques sont délimités par arrêté préfectoral.



Au titre de l'article L.522-5 du code du Patrimoine, les ZPPA sont « des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. »

La définition de ces zones vise à préserver les éléments du patrimoine archéologique susceptibles d'être affectés par des travaux et projets d'aménagement.

► Les sites archéologiques

Le territoire compte de nombreux sites archéologiques connus.

Ces sites sont répertoriés par la DRAC (base PatriArche) et doivent être protégés. La diffusion d'informations concernant leur localisation est ainsi à éviter (risques de dégradation ou de pillage à considérer). À ce titre, ces informations ne sont à présent plus portées à connaissance des communes dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme ; seuls les chercheurs et administrations peuvent y avoir accès.

Certains de ces sites se situent dans le périmètre de sites classés ou inscrits au titre des articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'Environnement. Ils bénéficient ainsi de mesures de protection.

Le patrimoine archéologique peut aussi être protégé au titre de la législation sur les monuments historiques, qu'il s'agisse de gisements, de vestiges construits ou d'objets archéologiques (articles L. 621-1 et suivants du code du Patrimoine). C'est notamment le cas d'un dolmen situé sur la commune d'Arles-sur-Tech (propriété privée, période néolithique, nommé « Caixa den Rotllan »), classé au titre des monuments historiques.

Les sites archéologiques, en particulier en milieu urbain, peuvent également être protégés au sein des sites patrimoniaux remarquables. C'est par exemple le cas du sarcophage abbatial à Arles-sur-Tech (protégé par ailleurs au titre d'objets associés aux monuments historiques).

Lorsque des opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux portent sur des terrains recelant des vestiges archéologiques dont l'intérêt impose une conservation sur place faisant obstacle à la réalisation de l'opération, le préfet de Région doit être informé des travaux prévus afin qu'il puisse évaluer les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et qu'il émette, le cas échéant, des prescriptions de diagnostic ou de fouille. Il peut aussi demander le classement au titre des monuments historiques de tout ou partie du terrain.



De gauche à droite : dolmen à Arles-sur-Tech et Tours de Cabrenç.

À titre d'information, ci-dessous, quelques exemples de sites archéologiques recensés dans les documents d'urbanisme communaux :

- Amélie-les-Bains : une dizaine de sites disséminés sur l'ensemble du territoire communal, datant du néolithique à l'époque moderne.
- Arles-sur-Tech : une trentaine de sites répertoriés (patrimoine religieux, habitat médiéval, dolmens, forges...) dont certains cumulent les protections au titre de site inscrit, monument historique ou bien intègrent le SPR.
- Montbolo : huit sites identifiés : au lieu-dit La Balme avec quatre sites archéologiques où l'on a retrouvé de nombreux vestiges correspondant à différentes périodes de la préhistoire (néolithique, âge du bronze) ; les sites d'Arbesse et Can Prim constitués de vestiges d'une époque indéterminée ; au lieu-dit Las Poutringues avec des vestiges liés à une activité métallurgique ; et l'église Saint-André datant du Moyen-Âge.
- Montferrer : quatre sites identifiés : la grotte can Pey, l'église Sainte Marie, le château de Montferrer et la tour du château de Montferrer.
- Saint-Laurent-de-Cerdans : une quinzaine de sites recensés au niveau de l'oppidum d'El Sague, la forge d'avall, la forge d'en bosc, le martinet de riuros (forge et moulin à eau), le martinet (forge et moulin à eau), l'église Ste-Cécile-de-Cos, le martinet du moulin (forge et moulin à eau), la forge d'Adalt, la forge de Manyagues, le mas de Cremadells, et le Puig de l'ami (occupation).
- Serralongue : 9 sites répertoriés : la nécropole de Serralongue, la tour de Cabrenç heptagonale, la tour de Cabrenç Nord, la tour de Cabrenç Sud/Château, el Conjurador, l'église Ste-Marie, Lo Castell, la chapelle St-Antoine et la chapelle St-Michel-de-Faig.
- Taulis : un site répertorié, il s'agit du dolmen Ribes Rojes. Néanmoins, un autre dolmen est connu, nommé « Caixa del Moro ».

8 Le patrimoine non protégé mais identifié pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

Au-delà du patrimoine protégé (site classé ou inscrit, monument historique), il existe un nombre important d'éléments bâtis représentant l'identité du territoire, reconnus par ses habitants mais non concernés par un statut de protection. Le risque de perte de ce patrimoine peut s'avérer d'autant plus fort dans le cas où il se situe sur des parcelles privées ou éloignées des zones urbanisées.

À l'occasion de la phase de diagnostic du PLU intercommunal, les élus du territoire ont contribué à identifier les éléments identitaires qui méritent d'être protégés et mis en valeur. Ces éléments pourront être protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'Urbanisme qui précise que le règlement du PLU intercommunal peut « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ».

Il s'agit d'éléments remarquables ou du « petit » patrimoine, actuellement plus ou moins bien conservés et représentant un style ou une époque particulière (préhistorique, antique, moyenâgeux ou bien moderne et contemporain), un mode de vie ou des pratiques autochtones....

La définition de huit catégories a permis de les classer de la manière suivante :

- **Patrimoine préhistorique, protohistoire** : éléments bâtis faisant partie du paysage, datant de la préhistoire ou protohistoire, tels que des dolmens, des grottes...

- **Patrimoine religieux** : bâtiments ou éléments bâtis liés à la religion, comme des églises, des chapelles, des hospices, des croix, des oratoires, des cimetières, des calvaires...
- **Patrimoine défensif** : constructions ou éléments bâtis aux fonctions défensives ou de démarcation de territoire, tels que les châteaux fortifiés, les tours de guet, les vestiges de fortifications...
- **Patrimoine remarquable institutionnel** : bâtiments dont le style architectural est conservé, même si la destination initiale a été modifiée. On y trouve des hôtels de ville, des écoles, des Postes...
- **Patrimoine d'ingénierie civile** : bâtiments, éléments bâtis et ouvrages en lien avec les équipements de transport liés aux activités industrielles (textile, mines) ou au thermalisme, notamment pendant la période qui va de la fin du XIX^{ème} siècle à la moitié du XX^{ème}. Cette catégorie comprend notamment des viaducs, des gares, des haltes et des lieux d'exploitation minière (fours, câbles de transport...), les bornes et croix frontières.
- **Patrimoine bâti identitaire** (villageois ou rural) : bâtiment constitué par une architecture traditionnelle, autochtone, représentant des pratiques locales allant du Moyen-Âge au début du XX^{ème} siècle : maisons de ville, maisons bourgeoises, mas, domaines agricoles...
- **Petit patrimoine** (rural ou villageois) : Éléments bâtis faisant partie de la vie quotidienne ancestrale tels que les abreuvoirs, les fontaines ou lavoirs, les citernes, les moulins, les murets agricole mais aussi les tables d'orientation, cadrans solaires, plaques de rue...
- **Patrimoine naturel d'intérêt paysager et historique** : Élément de paysage (naturel) participant à l'image du territoire : alignement d'arbres en entrée de bourg ou de domaines agricoles, arbres remarquables isolés, gorges, chutes d'eau...



De gauche à droite et du haut en bas : « Mas Villaseque » à Montbolo ; Grotte Can Pei à Montferrer ; Plaque de rue racontant 1000 ans d'histoire à Coustouges ; Borne 521 à Lamanère.



Vestiges du Castel de Mollet à Montferrer (en haut) et lavoir à Corsavy (en bas).

CONCLUSION

Territoire le plus au Sud de la France continentale, le Haut Vallespir présente une identité forestière forte, un caractère transfrontalier marqué et dispose d'un capital paysager et patrimonial exceptionnel et largement préservé du fait notamment d'un développement urbain modéré.

Les grands paysages dans leur diversité sont marqués par des reliefs emblématiques parfois entaillés de gorges spectaculaires, qui alimentent le fleuve Tech et confèrent de riches variations paysagères.

L'occupation humaine se concentre majoritairement dans la vallée du Tech au niveau des communes d'Amélie-les-Bains-Palalda, Arles-sur-Tech et Prats-de-Mollo-la-Preste. La présence des autres secteurs urbanisés (villages, hameaux...) est plus discrète sur les reliefs. Disséminés sur le territoire, ils présentent des silhouettes bâties souvent caractéristiques et liées à la présence de ressources naturelles et à leur exploitation à des époques différentes.

L'occupation humaine s'est aussi traduite par la présence de vestiges historiques emblématiques, tels que les tours de Cabrenç, les forts ou encore des vestiges préhistoriques.

Le territoire jouit aussi d'un patrimoine lié aux activités industrielles et thermales en parti reconnu et protégé : une architecture de villégiature concentrée à Amélie-les-Bains, des anciennes infrastructures minières et ferroviaires sur l'ensemble du territoire et un patrimoine lié à l'activité textile toujours vivante à travers l'artisanat.

Cette grande qualité paysagère, malgré par endroits quelques atteintes liées à des extensions urbaines mal intégrées, des entrées de villes localement dégradées ainsi que la présence de quelques constructions isolées, est encore peu impactée au regard d'autres territoires où le paysage s'est banalisé et revêt moins d'intérêt.

Elle constitue un atout de premier plan pour la qualité de vie mais aussi pour le développement touristique et économique du Haut Vallespir. Il apparaît donc important de saisir cette opportunité majeure dans le cadre de l'aménagement et du développement durables du territoire, en veillant à ne pas dégrader ce capital paysager et patrimonial, mais aussi en valorisant et confortant son potentiel.

RÉALISATION



Communauté de Communes du
HAUT VALLESPİR

Communauté de Communes du Haut Vallespir

8 Boulevard du Riuferrer
66150 ARLES SUR TECH
Tél : 04 68 21 82 05
E-mail : accueil@haut-vallespir.fr
www.haut-vallespir.fr

PARTICIPATION AUX ÉTUDES – CONCEPTION GRAPHIQUE



Agence d'urbanisme catalane

19 Espace Méditerranée - 6^e étage
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 87 75 52
E-mail : aurca@aurca.org
www.aurca.org